



# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / MERCREDI 27 MARS 2024 // N°779 // PRIX 20 DA / Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

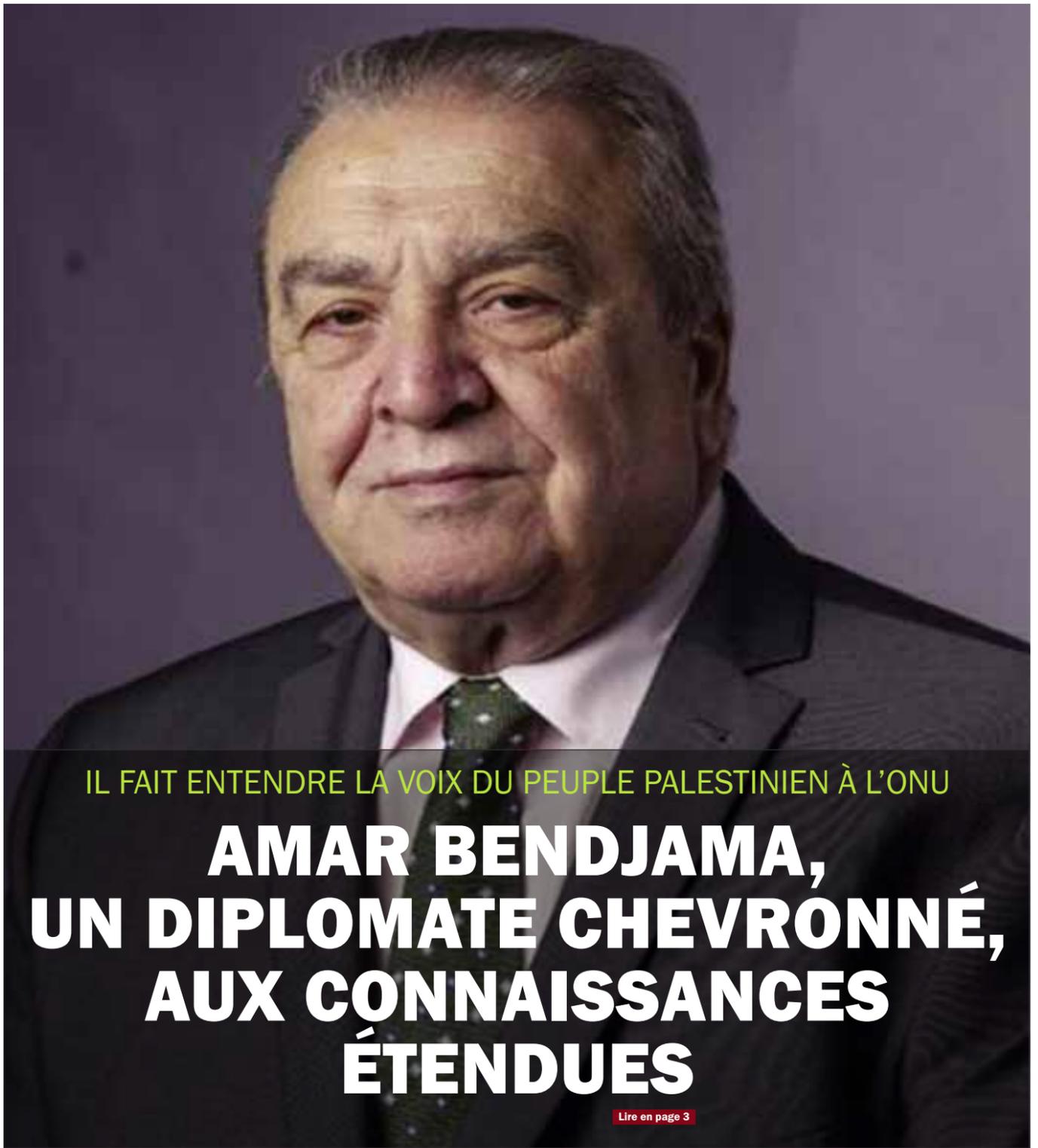
OUSSAMA BOUCHEMAKH,  
GÉOPOLITOLOGUE  
ET ENSEIGNANT  
UNIVERSITAIRE,  
À L'EXPRESS :  
« UN BRUTAL  
DÉCLIN DU NARRATIF  
AMÉRICANO-  
SIONISTE SUR  
LE HAMAS » [Lire en page 3](#)



SAID CHANEGRIHA  
EN VISITE AU CFDAT :  
ÉLEVER LE NIVEAU  
DE PRÉPARATION  
OPÉRATIONNELLE,  
PRÉSERVER L'ESPACE  
AÉRIEN NATIONAL [Lire en page 16](#)



INFRACTION  
AUX DISPOSITIONS  
PUBLICITAIRES  
L'ARAV CONVOQUE  
DES REPRÉSENTANTS  
DE CHÂÎNES DE  
TÉLÉVISION [Lire en page 16](#)



IL FAIT ENTENDRE LA VOIX DU PEUPLE PALESTINIEN À L'ONU  
**AMAR BENDJAMA,  
UN DIPLOMATE CHEVRONNÉ,  
AUX CONNAISSANCES  
ÉTENDUES** [Lire en page 3](#)



JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024  
**L'ÉTAT AUX PETITS SOINS  
AVEC LES ATHLÈTES** [Lire en page 16](#)



ATTENTAT DE MOSCOU :

## POUTINE ASSURE QUE LES ASSAILLANTS FUYAIENT VERS L'UKRAINE, IL VEUT SAVOIR "QUI LES ATTENDAIT LÀ-BAS"

Trois jours après l'attentat qui a fait au moins 137 morts dans une salle de concert, près de Moscou, l'heure est à la punition en Russie pour les responsables de l'attentat particulièrement meurtrier dans une salle de concert. Quatre auteurs présumés de l'attentat de ce vendredi 22 mars 2024 au Crocus City Hall (au moins 137 morts), près de Moscou, ont été placés en détention provisoire après leur comparution devant un tribunal de la capitale russe. Les enquêteurs ont demandé lundi le placement en détention de trois autres



suspects. Au total, les autorités russes ont annoncé l'arrestation de onze personnes. Le président russe affirme que l'attentat contre une salle de concert près de Moscou, revendiqué par le groupe Etat islamique, avait été commis par "des islamistes radicaux" qui selon lui ont tenté de fuir vers l'Ukraine. "Il est important de répondre à la question de savoir pourquoi les terroristes, après leur crime, ont essayé de partir en Ukraine ? Qui les attendait là-bas ?", a déclaré le président russe lors d'une réunion gouvernementale, alors que Kiev a démenti toute implication dans l'attaque.

## LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU "DÉPLORE" LE REFUS D'ISRAËL D'AUTORISER L'UNRWA À ACHEMINER DE L'AIDE À GAZA

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a déploré la décision d'Israël d'empêcher l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) d'acheminer les aides vitales à Gaza, a déclaré, lundi, le porte-parole adjoint du Secrétaire général. "Le Secrétaire général déplore la décision d'Israël d'empêcher l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) d'acheminer les aides vitales au nord de la Bande de Gaza, où sept

personnes sur dix sont déjà menacées de famine", a déclaré le porte-parole adjoint de l'ONU, Farhan Haq, lors d'un point de presse. Appelant à l'annulation immédiate de la décision, António Guterres a souligné l'importance cruciale de l'aide humanitaire pour soulager les souffrances dans la région. "Le Secrétaire général souligne que l'UNRWA est et restera l'élément central de l'acheminement de l'aide à Gaza, fournissant aux personnes dans le besoin de la nourriture, un abri et une protection", a déclaré Haq.

SÉNÉGAL/PRÉSIDENTIELLE :

## MACKY SALL "FÉLICITE LE VAINQUEUR" BASSIROU DIOMAYE FAYE

Le président sénégalais, Macky Sall, a félicité, lundi, "le vainqueur" de la présidentielle de dimanche, Bassirou Diomaye Faye, "que les tendances donnent gagnant", saluant "la victoire de la démocratie sénégalaise". "Je salue le bon déroulement de l'élection présidentielle du 24 mars 2024 et félicite le vainqueur, M. Bassirou Diomaye Faye, que les tendances donnent gagnant", a écrit Macky Sall sur le réseau social X. Et d'ajouter : "C'est la victoire de la démocratie sénégalaise". Plus tôt dans la journée de lundi, c'est le candidat de la coalition présidentielle, Amadou Bâ, qui avait félicité Bassirou Diomaye Faye, candidat du parti dissous Pastef (Patriotes africains du Séné-

gal pour le travail, l'éthique et la fraternité), "pour sa victoire dès le premier tour", "au regard des tendances des résultats de l'élection présidentielle et en attendant la proclamation officielle". Les premières tendances après les opérations de dépouillement plaçaient largement Bassirou Diomaye Faye largement en tête. Dans la lancée, 15 des candidats ont, dans des déclarations, félicité Faye au constat des "tendances lourdes" qui se sont dégagées. Des scènes de liesse populaire ont été enregistrées dans la capitale sénégalaise et dans plusieurs villes toute la nuit par le camp de Faye. L'arrivée de Diomaye Faye à la tête du pays marque la consécration du projet

## BILLETS NON UTILISÉS PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID 19 : AIR ALGÉRIE DIFFUSE CE COMMUNIQUÉ À SES CLIENTS



La compagnie aérienne Air Algérie a invité ses clients ayant des billets non utilisés et/ou non remboursés, en raison de la pandémie de coronavirus, à s'approcher de ses agences en vue d'être remboursés. Bien sûr, les personnes concernées doivent être munies des documents nécessaires, indique un communiqué du pavillon national. « Pour les clients qui ont acheté leurs billets auprès d'agences de voyages ayant cessé leur activité, ils sont priés de se rapprocher du représentant d'Air Algérie situé sur le territoire de l'agence en question », ajoute la même source.

## GAZA : LE BILAN DÉPASSE LES 32 300 MORTS

Au moins 32 333 Palestiniens ont été tués dans l'offensive israélienne en cours sur la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023, a annoncé lundi le ministère de la Santé de l'enclave assiégée. Un communiqué du ministère indique que 74 694 autres Palestiniens ont été blessés depuis le début de la guerre. « Au moins 107 Palestiniens ont été tués et 176 autres blessés dans les attaques israéliennes au cours des dernières 24 heures », ajoute le communiqué. "De nombreuses victimes sont toujours coincées sous les décombres et sur les routes car les secours ne peuvent pas les atteindre", d'après la même source. Israël bombarde la bande de Gaza

depuis une attaque surprise du Hamas, qui, selon Tel Aviv, a tué près de 1 200 personnes. La guerre israélienne, qui en est maintenant à son 171<sup>e</sup> jour, a provoqué le déplacement interne de 85% de la population de Gaza en raison de graves pénuries de nourriture, d'eau potable et de médicaments, tandis que 60% des infrastructures de l'enclave ont été endommagées ou détruites, selon l'ONU. Israël est accusé de génocide devant la Cour internationale de Justice. Une décision provisoire rendue en janvier a ordonné à Tel-Aviv de mettre fin aux actes de génocide et de prendre des mesures pour garantir que l'aide humanitaire soit fournie aux civils de Gaza.

## A GENÈVE, LE PRÉSIDENT DE L'APN RENCONTRE UNE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE IRAKIENNE

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), président de l'Union interparlementaire arabe (UIPA), Brahim Boughali, a rencontré, lundi dernier

à Genève, une délégation de l'Assemblée nationale irakienne qui participe aux travaux de la 148<sup>e</sup> session de l'Union interparlementaire (UIP). La rencontre a porté sur « les moyens de renforcer la coopération entre les deux institutions et la coordination des positions suite à la convergence de vues concernant les questions soulevées sur les scènes régionale et internationale, à leur tête la question palestinienne », détaille un communiqué de la chambre basse du Parlement.

## EFFONDREMENT D'UN PONT PERCUTÉ PAR UN NAVIRE PLUSIEURS VÉHICULES SONT TOMBÉS À L'EAU

Le pont "Francis Scott Key Bridge" situé dans la ville de Baltimore aux Etats-Unis, s'est effondré en un laps de temps, mardi matin, après qu'un navire de transport de marchandises a percuté l'un de ses piliers. L'information a été rapidement relayée par la presse internationale, avec une vidéo à l'appui,

montrant de nombreux véhicules qui tombaient dans l'eau. Selon l'agence Associated Press, au moins 7 personnes étaient recherchées suite à cet incident, alors que les causes ne sont pas encore déterminées. Le pont en métal est long de 2,5 kilomètres. Il a été construit de 1972 à 1977.

**L'EXPRESS**

Quotidien national d'information  
édité par la

**SARL ADRA COM**

Adresse : Maison de la  
presse Abdelkader safir,  
02 Rue Farid Zouiouache,  
Kouba, Alger

Tel/FAX Administration  
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION:

**ZAHIR MEHDAOUI**

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz  
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur  
de l'administration  
et des finances  
**NOURDINE BRAHMI**  
Service-pub@expressquotidien.dz

**Impression SIA  
Alger Bab Ezzouar**

**"POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:  
L'Entreprise Nationale  
de communication d'Édition  
et de Publicité"  
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur  
Alger**

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45  
020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz  
Programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

IL FAIT ENTENDRE LA VOIX DU PEUPLE PALESTINIEN À L'ONU

# Amar Bendjama, un diplomate chevronné, aux connaissances étendues

**L'ambassadeur Bendjama a assuré que l'Algérie, conformément aux directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, retournera à nouveau au Conseil de sécurité pour poursuivre ses efforts afin que l'Etat de Palestine accède à la place qui lui sied en tant que membre à part entière et souverain de l'ONU.**

**A** l'initiative de l'Algérie, appuyée par les autres membres élus, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, lundi, une résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat à Gaza pendant le mois de Ramadhan. L'Algérie a été à l'origine dudit projet de résolution dont elle a négocié le contenu avec les autres membres du Conseil de sécurité. Elle a ainsi élaboré une proposition contenant un ensemble d'éléments dont l'un des principes essentiels est la cessation immédiate des hostilités et qui devrait conduire à un cessez-le-feu permanent. Dans une allocution prononcée peu après le vote sur la résolution dont il s'agit, le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, l'ambassadeur Amar Bendjama, a exprimé ses remerciements à tous les membres du Conseil de sécurité pour leur flexibilité et leur travail constructif lors des négociations. Il a également rappelé qu'après le vote sur le projet de résolution en février dernier, l'Algérie s'était engagée à saisir à nouveau le Conseil de sécurité et à ne ménager aucun effort pour que ce dernier assume ses responsabilités, et la voic de retour aujourd'hui, accompagnée de « tous les pays élus, portant un message clair au



peuple palestinien : la communauté internationale, dans toutes ses composantes, ressent vos souffrances et ne vous a pas abandonné ». Le représentant permanent de l'Algérie a affirmé que l'adoption de la résolution d'aujourd'hui « n'est que le début du chemin vers la réalisation des aspirations du peuple palestinien », ajoutant que « l'Algérie espère voir toutes les parties honorer cette résolution pour que cessent, séance tenante et sans conditions, l'effusion de sang et les souffrances ». Et de souligner qu'il était du devoir du Conseil de sécurité de

garantir l'application de ses résolutions. L'ambassadeur Bendjama a, par ailleurs, assuré que l'Algérie, conformément aux directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, retournera à nouveau au Conseil de sécurité pour poursuivre ses efforts afin que l'Etat de Palestine accède à la place qui lui sied en tant que membre à part entière et souverain de l'ONU. La Palestine a beaucoup apprécié cette initiative à laquelle beaucoup de pays ont coopéré pleinement. À la fin de la séance, l'ambassadeur de la

Palestine à l'ONU, s'appretant à animer une conférence de presse, a demandé la « présence » de Amar Bendjama. « Laissez l'Algérien venir », a-t-il lancé. Quand Amar Bendjama arrive, l'ambassadeur de la Palestine lui demande avec insistance de se mettre à sa droite, au même niveau que lui. « Amar, viens ici, à côté de moi, ici à mes côtés », a répété le représentant de la Palestine. « Je suis toujours derrière toi », a répondu humblement Amar Bendjama qui s'est mis derrière l'ambassadeur palestinien.

**Yucef S.**

GÉOPOLITIQUE DU VOTE DE L'ONU SUR GAZA ET INFLUENTE IMPLICATION DE L'ALGÉRIE

## Comment la résolution a ouvert « une brèche » entre Biden et Netanyahu

Les conséquences et les réactions au vote lundi au Conseil de sécurité d'une résolution demandant un "cessez-le-feu immédiat" dans l'enclave palestinienne ont été à ce point imposantes pour faire immédiatement un arrêt sur image. Image forte du vote : l'ambassadrice américaine à l'ONU Linda Thomas-Greenfield s'abstient, tandis que l'ambassadrice britannique Barbara Woodward et l'ambassadeur algérien Amar Bendjama votent en faveur de la résolution sur Gaza qui exige un « cessez-le-feu immédiat pour le mois du ramadan », le 25 mars 2024. Réaction immédiate et épidermique, le chef de l'entité sioniste Netanyahu a subitement annulé la visite prévue cette semaine à Washington d'une délégation pour discuter de l'offensive que le Premier ministre israélien prévoit de mener à Rafah. Mais cela ne suffit pas ; la fissure commence à faire son chemin, même si les lobbys sionistes aux Etats-Unis tentent de revenir à la charge. Déjà, le gouvernement Netanyahu commence à prendre l'eau. Le départ

de Gideon Sa'ar, qui a violemment claqué la porte en est la preuve éclatante. Aussi, le leader de l'opposition israélienne, Yair Lapid, a considéré la démission du ministre du gouvernement d'urgence, Gideon Sa'ar, comme un premier pas vers la dissolution du gouvernement du Premier ministre Benjamin Netanyahu. Lapid, dans un post sur son compte sur la plateforme "X", dit : "Il faut écouter attentivement le discours de Sa'ar, au cours duquel il a annoncé sa démission du gouvernement, et dans lequel il a critiqué la gestion de la guerre dans la Bande de Gaza, et le gouvernement doit assumer ses responsabilités et rendre son mandat au peuple (en référence à des élections anticipées), dans l'intérêt des personnes kidnappées et de la sécurité d'Israël". De son côté, Donald Trump avertit Israël que rien ne sera comme avant. Dans un entretien accordé au quotidien Israel Hayom, l'ancien président américain déclare qu'Israël doit mener à terme sa guerre contre Gaza et s'engager dans un plan de paix. En fait,

lassé de ses attermolements, le président américain, Joe Biden, a « coincé le premier ministre israélien Netanyahu à l'ONU, ouvrant une profonde brèche avec son allié », résumait lundi 25 mars Middle East Eye, après l'adoption, avec l'abstention des États-Unis, d'une résolution exigeant un "cessez-le-feu immédiat" dans la bande de Gaza. "Biden a décidé que les paroles fortes à l'égard d'Israël ne suffisaient pas", commente de son côté la BBC. "La décision des États-Unis a été largement remarquée comme un signe de la frustration croissante de Biden à l'égard des dirigeants israéliens, qui poursuivent leur campagne militaire meurtrière" dans l'enclave palestinienne, explique Al-Jazeera. Washington avait auparavant utilisé "à trois reprises" son droit de veto "pour saborder les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies visant à instaurer un cessez-le-feu dans la bande de Gaza déchirée par la guerre", retrace la chaîne qatarie.

**Par Fayçal Oukaci**

**OUSSAMA BOUCHEMAKH,  
GÉOPOLITIQUE ET  
ENSEIGNANT UNIVERSITAIRE  
À L'EXPRESS :**

### «UN BRUTAL DÉCLIN DU NARRATIF AMÉRICANO-SIONISTE SUR LE HAMAS»

L'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies d'une résolution de cessez-le-feu à Gaza a été un point culminant du



combat à l'intérieur de l'Instance onusienne entre Israël et ses alliés et la Justice et le droit international. Et dans ce combat pour le droit et la Justice, l'Algérie a joué un rôle crucial dans l'adoption de cette résolution. Le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, l'ambassadeur Amar Bendjama, avait immédiatement déclaré : « Le vote qui s'est construit sur un projet de résolution présenté par l'Algérie en février s'inscrit dans la droite ligne de nos promesses », et de préciser : « Depuis que nous avons présenté ce projet, on demeure concentré sur le droit et la justice au profit des causes justes, et nous reviendrons encore, comme nous l'avons promis de le faire ».

Pour apprécier une résolution de cette portée, nous avons consulté le géopolitologue Oussama Bouchemakh, enseignant en sciences politiques et consultant international pour un coup de projecteur sur la portée de la résolution.

« Concernant la récente résolution du Conseil de sécurité, il faut surtout s'arrêter sur les points suivants de la résolution :

- 14 membres du Conseil de sécurité ont voté pour, et les Etats-Unis se sont abstenus de voter ;
- Elle n'a pas condamné le Hamas comme les Etats-Unis l'avaient demandé ;
- Pour la première fois, elle a considéré qu'il y avait des détenus palestiniens et a appelé les deux parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international concernant toutes les personnes détenues.

- Elle n'a pas lié le cessez-le-feu à la question des détenus et des prisonniers à Gaza.

En réalité, bien qu'elle soit temporaire et limitée au mois de Ramadhan, elle constitue une étape décisive et une avancée pour mettre fin à cette agression violente de l'entité sioniste.

Il faut aussi considérer que cela n'a peut-être pas un réel effet de terrain, mais ses conséquences augmentent encore plus l'isolement de l'entité colonisatrice.

De même, cette décision va creuser le fossé entre l'occupation et Washington, surtout après les menaces de Netanyahu contre l'administration Biden. En réalité, il ne fait aucun doute que cette décision représente un véritable camouflet pour le narratif et la position de l'occupation sioniste et de son principal partisan, les États-Unis, et représente une capitulation face à la pression internationale croissante rejetant les crimes de l'occupation...

En dernier ressort, les Palestiniens ne compteront pas beaucoup sur les Nations Unies, qui ont fait défaut depuis le début de l'agression, mais la décision est importante et cruciale, et il n'est pas judicieux d'en sous-estimer l'importance et la portée géopolitique ». **Propos recueillis par Fayçal Oukaci**

AHMED ATTAFF, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES :

# « L'Algérie confirme la nature prioritaire de la question palestinienne »

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a réitéré hier, que « la question palestinienne est une priorité ». Attaf a précisé, lors d'une conférence de presse organisée au siège du ministère, que le Président de la République « met toujours l'accent sur la concentration des efforts diplomatiques pour la relance d'une solution politique....**

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a réitéré hier, que « la question palestinienne est une priorité ». Attaf a précisé, lors d'une conférence de presse organisée au siège du ministère, que le Président de la République « met toujours l'accent sur la concentration des efforts diplomatiques pour la relance d'une solution politique, après qu'elle ait été entravée et absente pendant plus de 25 ans », soulignant la nécessité de défendre la légitimité internationale dans la lettre et dans l'esprit pour relancer le processus de paix. Au Moyen-Orient et parvenir à une solution permanente et définitive. De même, le ministre des Affaires étrangères a expliqué que « l'Algérie demeure concentrée sur la création d'un Etat palestinien sur



les frontières de 1967 avec Al-Qods Al-Sharif comme capitale ». « Nous avons également lutté pour priver l'occupant de son immunité, en le renvoyant à ses responsabilités et le contraignant au respect de la légitimité internationale ». Attaf a par ailleurs annoncé que des réunions se tiendront dès aujourd'hui pour « proposer des mécanismes qui permettront aux Nations Unies le suivi de la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité sur Ghaza » adoptée lundi 25 mars. Il a en outre évoqué la

nécessité de veiller à ce que l'occupation sioniste assume ses devoirs et obligations et se conforme aux mesures et décisions décidées par la communauté internationale ».

Ahmed Attaf a déclaré que « les prochaines étapes se concentreront principalement sur le suivi de la mise en œuvre de cette décision et sur les efforts visant à parvenir à un arrêt immédiat de l'agression israélienne sur la bande de Ghaza, ainsi qu'à garantir l'accès de l'aide humanitaire adressée au peuple

palestinien sans aucune restriction ni condition ». Le ministre a ajouté que cette résolution « a été adoptée avec succès, car elle est considérée comme la première résolution du Conseil de sécurité disposant d'un contenu clair, déterminé et franc », qui est « d'exiger un cessez-le-feu immédiat, permanent et inconditionnel dans la bande de Ghaza », soulignant que son adoption « est un acquis non-négligeable pour la cause palestinienne, non seulement en termes de contenu et de substance, mais aussi en termes de procédure, car il s'agit de la première résolution de fond dans l'histoire des Nations-Unies soumise conjointement et unanimement par les membres élus ». Attaf a présenté une série de priorités cruciales, expliquant : « premièrement, travailler à activer un cessez-le-feu immédiat, permanent et sans conditions dans la bande de Ghaza. Deuxièmement, fournir la protection nécessaire au peuple palestinien, conformément aux chartes et aux résolutions internationales pertinentes ». Le ministre a également mis en lumière l'importance de surmonter les obstacles à l'aide humanitaire pour les Palestiniens à Ghaza et de s'opposer aux déplacements forcés de ces populations. Il a exprimé, dès lors, « le soutien de l'Algérie aux poursuites contre l'occupation israélienne devant les instances judiciaires internationales », appelant à « la résistance contre la fragmentation du traitement de l'agression israélienne contre Ghaza ».

I.M.A.

**7.800 PALESTINIENS ARRÊTÉS PAR LES FORCES SIONISTES EN CISJORDANIE**

Au moins 30 citoyens palestiniens, dont des ex-prisonniers ont été arrêtés mardi par les forces d'occupation sionistes lors de leurs incursions dans différentes régions de la Cisjordanie occupée, portant à 7.800 le nombre de personnes arrêtées depuis le 7 octobre, a indiqué un communiqué commun de la Commission palestinienne des affaires des prisonniers et ex-prisonniers et le Club des prisonniers. Le communiqué a souligné que le nombre total des arrestations après le 7 octobre s'est élevé à environ 7.800, ajoutant que ce chiffre inclut ceux dont la détention a été maintenue et ceux qui ont été libérés après leur interpellation. Selon le communiqué, l'armée d'occupation sioniste a arrêté « depuis la matinée d'hier (lundi) et la matinée d'aujourd'hui (mardi) au moins 30 citoyens en Cisjordanie occupée, dont des anciens prisonniers libérés ». Les arrestations ont eu lieu dans les villes de Ramallah, El Khalil, Naplouse, Tulkarem et Tobas, selon le communiqué. Les forces d'occupation poursuivent leurs campagnes d'arrestations systématiques, l'une des politiques qui se sont intensifiées d'une manière sans précédent après le 7 octobre, et touche tous les segments de la société (enfants, femmes, personnes âgées et malades). Les campagnes d'arrestation s'accompagnent d'actes généralisés d'agressions brutales, menaces contre les détenus et leurs familles, en plus d'actions de sabotage et de destruction. **YB.**

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION EXIGEANT UN CESSER-LE-FEU À GHAZA :

## Un "grand succès" pour la diplomatie algérienne

L'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat à Ghaza pendant le mois du Ramadhan constitue un "grand succès" pour la diplomatie algérienne, a affirmé hier le moudjahid et ancien diplomate, Nouredine Djoudi. "L'adoption par le Conseil de sécurité de cette résolution est une étape très importante et constitue un grand succès pour la diplomatie algérienne", a indiqué M. Djoudi, dans une déclaration à l'APS. "L'ambassadeur Amar Bendjama a réussi un véritable coup de maître. Il a réuni tous les membres du Conseil de sécurité y compris les membres permanents, et a fini par trouver une formule à laquelle les Américains ne pouvaient pas s'opposer", s'est-il félicité. Pour le doyen des diplomates algériens, l'adoption de la résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat à Ghaza pendant le Ramadhan, constitue également un "piège" pour l'entité sioniste, étant donné qu'elle ne parle de cessation de l'agression sioniste que comme "une étape". "C'est une démarche très positive dans la mesure où elle commence à clarifier la situation et représente un point de départ pour un arrêt définitif" de l'agression sioniste à Ghaza, a-t-il déclaré. Prévenant, par ailleurs, que la résolution onusienne risque de ne pas être respectée, M. Djoudi a assuré que "la seule solution possible" pour contraindre l'entité sioniste à obéir aux injonctions des Nations unies est que "les Etats-Unis et l'Union européenne (UE) prennent enfin une décision pour faire fléchir" les autorités d'occupation "en mettant un terme à l'aide militaire et financière" qu'ils lui fournissent. "L'entité sioniste n'a jamais accepté une quelconque résolution à caractère



obligatoire. Tant qu'elle sera assurée de recevoir des armes et d'avoir de l'argent, elle n'obéira pas aux injonctions des Nations unies", a-t-il opiné. A l'initiative de l'Algérie, appuyée par les autres membres élus, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, lundi, par un total de quatorze voix pour, une résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat à Ghaza pendant le mois de Ramadhan. Cela fait suite à la proposition, par les membres élus du Conseil (Groupe des Dix), d'un nouveau projet de résolution après l'échec de la proposition américaine, vendredi dernier. L'Algérie a mené d'intenses négociations pendant deux

jours, au cours desquels elle a rédigé une proposition succincte traitant des éléments les plus complexes, y compris un cessez-le-feu immédiat conduisant à un cessez-le-feu permanent, la libération de tous les détenus et la garantie de l'acheminement de l'aide humanitaire et des besoins médicaux. La résolution insiste sur la nécessité urgente d'étendre l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils et de renforcer leur protection dans l'ensemble de la bande de Ghaza, et exige à nouveau la levée de toutes entraves à la fourniture d'une aide humanitaire à grande échelle, conformément au droit international humanitaire.

ÉDUCATION NATIONALE

# Belaabed annonce la prochaine réception de 650 nouveaux établissements scolaires

**Pas moins de 657 nouveaux établissements scolaires, entre structures de base et autres de soutien, seront réceptionnés cette année à l'échelle nationale en prévision de la prochaine rentrée scolaire, a annoncé avant-hier le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belaabed, en visite de travail dans la wilaya de Bouira.**

Dans une déclaration à la presse, le ministre a affirmé que pour la prochaine rentrée scolaire, le secteur va réceptionner 657 nouveaux établissements, entre structures de base et de soutien, "grâce à la cadence des travaux de réalisation jugée acceptable que ce soit à Bouira ou dans les autres wilayas". "Sur les 657 nouveaux établissements scolaires, il est prévu la réception de 371 écoles primaires, 179 collèges d'enseignement moyen (CEM) et 97 lycées", a précisé le ministre qui a inauguré dans la matinée quatre groupes scolaires à Bouira, Bechloul et à Lakhdaria. Le secteur de l'éducation nationale



connaîtra, également, la réception de 428 cantines scolaires, 72 demi-pensions, ainsi que cinq internats à travers plusieurs wilayas, selon les détails fournis par le ministre, qui a procédé au cours de sa visite à la pose de la première pierre pour la réalisation de deux CEM à

Bouira et à Ain Bessam (ouest de Bouira) et inauguré un autre à Sour El Ghoulane (Sud de la wilaya). Abordant la question des cours de soutien, il a assuré qu'ils sont "en permanente extension au profit des élèves concernés par les examens du baccalauréat et

du brevet d'enseignement moyen" (BEM).

Sur ce point, le ministre a affirmé que les préparatifs "vont bon train" afin d'accueillir les candidats des différentes épreuves dans de bonnes conditions, car, a-t-il ajouté, "il s'agit de rendez-vous cruciaux dans le cursus scolaire".

Belaabed a rappelé que la nouveauté cette année est "le baccalauréat dans la spécialité des arts", qui aura lieu pour la première fois en Algérie, qualifiant les arts de "filiale prometteuse" qui "permettra de jeter les bases d'une véritable industrie artistique et cinématographique en Algérie", selon lui.

R.S.

## ACCIDENTS DOMESTIQUES DURANT LE RAMADHAN

### L'INSP sensibilise les différents acteurs de santé publique

L'Institut national de la santé publique (INSP) a organisé, lundi, une journée d'étude et d'information sur les accidents domestiques durant le mois de Ramadhan, où l'accent a été mis sur l'importance de la sensibilisation à différents niveaux afin d'éviter la survenue de ce type d'accidents. A cette occasion, le directeur général de l'INSP, Abderrezak Bouamra, a souligné "l'importance de sensibiliser les acteurs de santé publique ainsi que les parents sur ce type d'accidents qui prend, selon lui, de l'ampleur chaque année", ajoutant que l'INSP a instauré, à cet effet, "un système de surveillance où tous les cas signalés sont enregistrés". De son côté, Mme Assia Lazazi Attig, médecin épidémiologiste à l'INSP a indiqué que l'enquête menée en 2022 chez les enfants de 0-15 ans, a démontré que "344.071

accidents ont été colligés au niveau des structures de santé ayant transmis leurs données à travers le territoire national". Elle a relevé que "la proportion des chutes est la plus élevée, avec 28,7% des cas, suivie des blessures et des brûlures cutanées avec des taux respectifs de 26,6% et 12,1%". "Les accidents par corps étranger occupent 14,2% des cas et l'ingestion de produits toxiques ou caustiques suivent avec 6,6% des cas", a-t-elle ajouté, notant que "ces chiffres ne reflètent pas totalement la réalité et ce, dû à l'instabilité des déclarations". Parmi les mesures préventives à prendre pour diminuer le nombre d'accidents, Mme Attig a proposé, pour la prévention primaire, la sensibilisation et l'information des parents à travers des méthodes audiovisuelles, des brochures et de la presse

spécialisée. Elle a souligné en outre, que la prévention secondaire vise à diminuer les conséquences des accidents domestiques en apprenant à "entreprendre les bons réflexes et en impliquant le personnel médical et paramédical qui doivent collaborer avec les Centres antipoison". La cheffe du département antipoison par intérim, Mounia Zebouche, de son côté, a indiqué que le centre a reçu en 2023, "13.275 appels, dont 12.563 concernent les intoxications, 153 pour information et 559 pour analyse". Elle a ajouté que le Centre antipoison a enregistré pour la population pédiatrique, "8.570 cas, dont 8.172 cas d'intoxications accidentelles, 391 cas d'intoxications volontaires et 7 cas indéterminés".

R.N.

## SOUS L'ÉGIDE DU MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

### Ouverture de la 4<sup>e</sup> exposition de la femme au foyer productrice

La 4<sup>e</sup> exposition de la femme au foyer productrice s'est ouverte, lundi au Palais de la Culture Moufidi-Zakaria à Alger, et ce, dans l'objectif de faire connaître ses créations et ses réalisations dans différents domaines. La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouther Krikou, a indiqué à cette occasion que "cette exposition annuelle organisée par son secteur au profit du corps diplomatique accrédité en Algérie, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, et en coordination avec les secteurs du Tourisme et de l'Économie de la connaissance, est une occasion de faire connaître les produits innovants de la femme et sa contribution au développement national". Après avoir mis en exergue les efforts de l'État pour l'accompagnement de la femme et la promotion de son rôle dans différents domaines, Mme Krikou a souligné que l'exposition traduit la coordination gouvernementale

afin de réaliser l'intégration de la femme productrice, et s'inscrit dans le cadre du programme sectoriel conjoint visant à appuyer son adhésion à la production nationale. L'autonomisation de la femme dans différents domaines, a-t-elle poursuivi, constitue "un engagement national", soulignant "son adhésion à la démarche de développement engagée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune". Dans son allocution, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf a qualifié cette manifestation de "tradition louable qui contribue à faire connaître et à promouvoir les réalisations et les créations des femmes algériennes productives", réaffirmant le soutien de son département aux "efforts de ces femmes et à leurs initiatives visant à renforcer leur contribution à la réalisation du renouveau national global". Attaf a souligné les rôles et les responsabilités assumés par la femme algérienne, qui, selon lui, ont fait

d'elle, "un partenaire essentiel et indispensable dans l'édification de l'Algérie nouvelle", rappelant son rôle actif dans les deux processus de libération nationale et de l'édification d'un État national souverain, fort et influent. Il a, à cet égard, réaffirmé son engagement à poursuivre le soutien à cet événement, qui s'inscrit en droite ligne avec la "vision clairvoyante du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans le domaine de l'autonomisation économique de la femme algérienne, du renforcement de son rôle et du soutien à son implication et à sa contribution au développement économique global". L'ouverture de cette manifestation a été marquée par la présence du ministre de la communication, Mohamed Laagab, du ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche, de la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, ainsi que de représentants du corps diplomatique accrédité en Algérie.

R.N.

## Finances : Faïd se réunit avec la Chambre des notaires

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd vient d'organiser une séance de travail avec des représentants de la Chambre nationale des notaires, en présence des présidents des Chambres régionales et des cadres du ministère des Finances, a annoncé le ministère dans un communiqué. «M. Faïd a salué la tenue de ce type de rencontres qui ont surmonté de nombreux obstacles et ont eu un impact positif sur l'accélération de la prise en charge des préoccupations des notaires et des citoyens dépendants. Au cœur des préoccupations de cette instance figurait la nécessité de reconsidérer l'obligation de déposer le document PR4 bis», y est-il souligné. A cette occasion, le ministre des Finances a annoncé officiellement le retrait du document PR4 bis, exigé lors du dépôt des contrats destinés à la publicité. «Le processus de fusion des services du cadastre et de la conservation foncière et la simplification des procédures administratives (...) vont dans le sens des orientations du gouvernement, auxquelles le président de la République a fait référence afin de promouvoir une administration moderne», a relevé le ministre des Finances. Lors de son intervention, le ministre des Finances a salué le niveau de «professionnalisme observé lors des réunions périodiques et de l'examen de diverses préoccupations soulevées», appelant à la poursuite de ces réunions «afin d'absorber les différends et de proposer des solutions efficaces». Pour sa part, le président de la Chambre nationale des notaires, Ramdane Bougoufa, «a salué les efforts du ministre des Finances et son intérêt face aux préoccupations des notaires, en vue d'améliorer les services fournis aux citoyens et d'améliorer la qualité». Il a également salué «les réalisations dans la numérisation de l'administration du domaine national et l'ouverture de canaux de dialogue au niveau national et régional avec l'organisme représentatif des notaires, pour améliorer la communication entre les parties», lit-on dans le communiqué. Le ministre a émis des instructions afin de mettre sur pied «un groupe de travail composé de représentants de la Direction générale du Domaine national, et des représentants des services de la conservation foncière pour assurer le suivi des questions soulevées et présenter des rapports périodiques, qui devrait présenter son premier rapport le mois prochain», a conclut le communiqué du ministère.

R.N.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

### 36 décès et 1 453 blessés en une semaine

Trente-six (36) personnes sont décédées et 1453 autres ont été blessées dans 1150 accidents de la circulation survenus durant la période du 17 au 23 mars, à travers le pays, selon un bilan rendu public, hier, par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Bejaia avec 8 morts et 36 blessés, suite à 21 accidents de la circulation, note la même source. Les éléments de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 839 interventions pour procéder à l'extinction de 557 incendies, notamment urbains et industriels, dont les plus importants ont été enregistrés à Alger (59 incendies), Oran (31) et Mostaganem (23).

Les mêmes secours ont également effectué 5109 interventions pour le sauvetage de 284 personnes en situation de danger et exécuté 4605 opérations d'assistance diverses.

R.N.

## ENTREPRENEURIAT

## 1 000 SOCIÉTÉS DÉTENTRICES DU LABEL PROJET INNOVANT OU START-UP

La Commission des affaires économiques, du développement, du commerce et de la planification de l'Assemblée populaire nationale (APN) a tenu, lundi, une réunion consacrée à l'audition d'un exposé du ministre de l'Économie de la connaissance, des Startups et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid qui a annoncé l'octroi du label innovant ou start-up à 1000 sociétés. Lors de cette réunion, El-Mahdi Oualid a rappelé l'importance des startups dans l'économie mondiale en raison de leur capacité à se développer rapidement et à innover, ajoutant que le nombre d'incubateurs est "passé de 10 en 2020 à 60 en 2022", avec "de nombreux projets à concrétiser pour créer davantage d'incubateurs", précise un communiqué de l'APN. Concernant les mesures prises pour promouvoir ce type d'institutions, le ministre a souligné que la loi sur l'auto-entrepreneur en vigueur, jouera un rôle majeur dans la facilitation du cadre juridique des startups, rappelant que l'accélérateur de startups assure la promotion de la culture de l'entrepreneuriat parallèlement à la formation d'un grand nombre d'étudiants au niveau des universités du pays, dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projets. Pour le financement des startups, le ministre a expliqué qu'un fonds a été lancé "avec des normes purement économiques, car le plus grand défi est d'orienter les capitaux vers l'innovation", rappelant à ce propos "la création de plusieurs mécanismes dans le cadre des lois de finances, à l'instar de la loi de finances 2021 qui a approuvé un article sur le financement participatif, la loi de finances 2022 qui a introduit des titres d'emploi privé pour encourager le secteur privé à investir dans les fonds d'investissement, et la loi de finances 2023 qui comporte des incitations fiscales, en sus de la création d'une section pour les startups au niveau de la bourse. El-Mahdi Oualid a, par ailleurs, souligné que l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) et l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM) ont été mises en place en tant que dispositifs de soutien visant à "réduire le taux de chômage à travers une vision sociale et non économique", ajoutant que "le Fonds de garantie des crédits souffre d'un déficit important en dépit des interventions de l'État pour l'appuyer, ce qui exige des solutions plus efficaces à l'avenir", selon le communiqué. Lors de la réunion, le président de la Commission a indiqué que l'Algérie a mis en place "une batterie de mécanismes pour réduire le taux de chômage et le coût élevé de la transition vers une économie de marché, en ce sens qu'elle a accordé, sous la direction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, une importance considérable au domaine de l'entrepreneuriat qui a connu un progrès important ces dernières années". Toufik Guerrache a rappelé les législations promulguées par l'État pour encadrer l'entrepreneuriat, dont le projet de loi portant statut de l'auto-entrepreneur qui vient "organiser de nombreuses activités entrepreneuriales non réglementées, notamment celles relatives aux technologies modernes", dans l'objectif d'asseoir un climat d'affaires propice pour l'entrepreneuriat et l'innovation dans la proposition de solutions, la production et l'exportation de services numériques, et la création de plus d'espaces générateurs d'emplois et de richesse.

N. S.

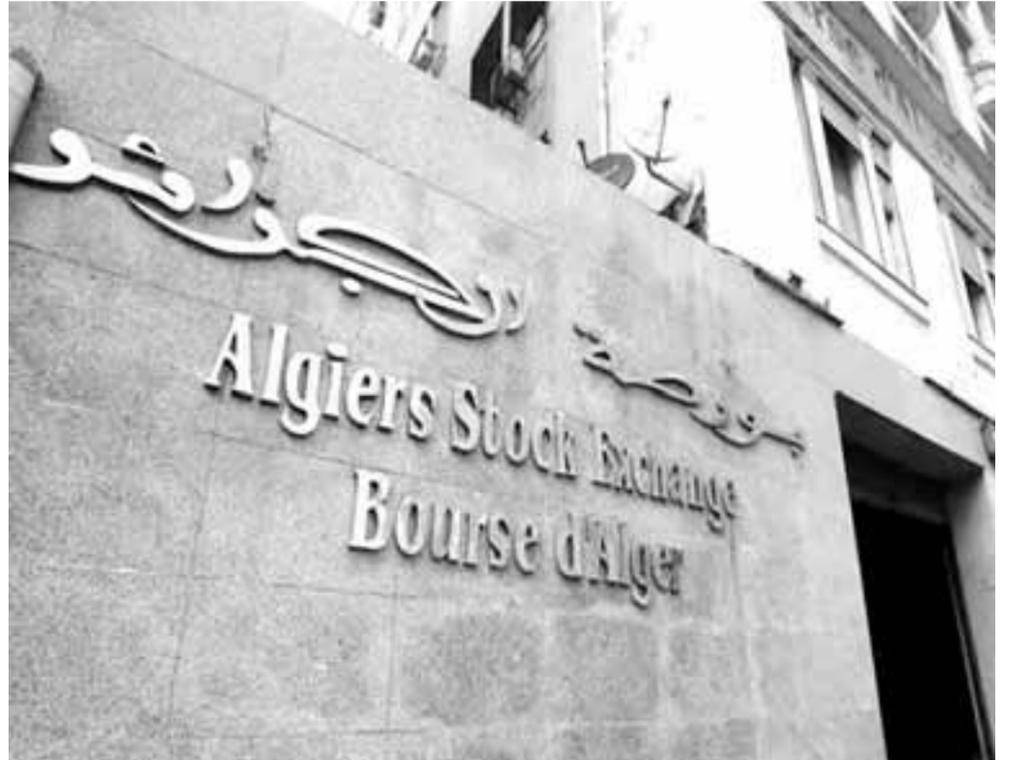
## MARCHÉ FINANCIER

# Introduction officielle des actions du CPA à la Bourse d'Alger

Les titres de capital émis par le Crédit populaire d'Algérie (CPA), au cours de la période de l'offre étalée du 30 janvier au 14 mars en cours, ont été introduits officiellement hier au niveau du compartiment principal de la cote officielle de la Bourse d'Alger.

L'opération s'est déroulée en présence de ministre des Finances, Laaziz Faïd, du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des Directeurs généraux du CPA, Ali Kadri, et de la Bourse d'Alger, Yazid Benmohoub, du président de la Commission d'Organisation et de surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), Youcef Bouznada et des cadres du secteur des Finances.

L'admission des titres de capital de cette banque publique en Bourse vient en concrétisation de l'engagement de l'émetteur transcrit dans la notice d'information, relative à l'offre à prix fixe ayant reçu le visa de la COSOB le 18 janvier dernier. Constatant la satisfaction de toutes les conditions d'éligibilité relatives à l'introduction à la Bourse d'Alger, la COSOB a autorisé en date du 20 mars courant l'admission à la cote officielle des actions du CPA. Cette opération a permis la vente de près de 49 millions (48.958.634) d'actions, représentant plus de 112,5 milliards de DA (112.570.944.200 DA) au prix de 2300 DA l'action, soit



24,48% du capital social de la société.

"Ultérieurement à l'admission en Bourse, un contrat de liquidité sera mis en œuvre par l'émetteur et l'Intermédiaire en Opérations de Bourse en vue d'assurer la cotation régulière du titre de capital notamment,

durant les premiers mois suivant son introduction à la cote", a précisé la bourse d'Alger dans un document remis à la presse à cette occasion.

L'introduction des titres de capital du CPA/Spa au niveau de la cote officielle de la Bourse d'Alger vient,

ainsi, porter le nombre de titres de capital cotés à six (Alliance Assurances, Biopharm, El Aurassi, Saïdal, AOM Invest en plus du CPA) et le niveau de la capitalisation boursière à plus de 531 milliards de DA, précise le document.

R.E.

## CONTRATS FONCIERS DESTINÉS À LA PUBLICITÉ

## Annulation de l'extrait cadastral lors du dépôt



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a annoncé, avant-hier, l'annulation de l'extrait cadastral PR4bis lors du dépôt des contrats destinés à la publicité, indique un communiqué du ministère. La décision a été annoncée lors de la réunion périodique du ministre avec les représentants de la Chambre nationale des notaires, qui s'est déroulée au siège du ministère, en présence du président de la Chambre, des présidents des chambres régionales et de cadres de l'Administration centrale du ministère des Finances.

Quant à l'impératif de revoir l'obligation de dépôt du document PR4bis, principale préoccupation exprimée par

les représentants de la Chambre, Faïd a souligné que les résultats obtenus avec cette instance lors de la réunion du 28 janvier au niveau de la Direction nationale du domaine national et des réunions de coordination qui l'ont précédées, parallèlement à l'avancement des travaux de numérisation, confirment qu'il est "désormais nécessaire de revoir l'obligation de présenter ledit document lors du dépôt des contrats destinés à la publicité".

Le ministre des Finances a ainsi annoncé lors de cette réunion le retrait officiel de ce document de la liste des documents requis lors du dépôt des contrats destinés à la publicité.

A cette occasion, Faïd s'est félicité de ces rencontres professionnelles qui "ont permis d'unifier les vues et de lever de nombreux obstacles, outre leur impact positif sur l'accélération de la prise en charge des préoccupations des notaires et, par extension, celles du citoyen".

Le ministre a, en outre, mis en avant l'importance des réformes en cours dans ce domaine, notamment la fusion des services du cadastre et de la conservation foncière, ainsi que la simplification et la facilitation des procédures administratives en vue d'améliorer le service public au profit de l'ensemble des opérateurs avec les services du cadastre et de la conservation foncière, en particulier les rédacteurs d'actes. Faïd a estimé que ces mesures "s'inscrivent dans le cadre des orientations du gouvernement, que le président de la République ne cesse de rappeler, en vue de promouvoir une administration moderne caractérisée par la simplicité des procédures, la transparence et la rapidité dans l'atteinte des objectifs. Il a également salué, dans son allocution, le niveau de professionnalisme observé à travers la périodicité des rencontres et l'examen des différentes préoccupations soulevées, appelant à la pérennisation de telles rencontres régionales pour désamorcer les différends, proposer des solutions efficaces et pragmatiques au service de l'intérêt général et du citoyen.

N.S.

TÉLÉPHÉRIQUE DE TIZI-OUZOU :

# Appel à la livraison du projet

**L'opposition des riverains ainsi le gel du projet ont retardé la mise en service de ce moyen de transport très important puisqu'il reliera la ville de Tizi Ouzou aux villages environnants situés dans les monts de Redjouana. Les deux sections inachevées du projet seront opérationnelles respectivement en avril et décembre 2024 selon les responsables du projet.**

Le ministre des Transports, Mohamed El-Habib Zahana, en visite lundi dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a souligné la nécessité de l'achèvement du projet du téléphérique au vu de l'importance de ce moyen de transport. Lors de la présentation d'un exposé sur le projet du téléphérique, le ministre a relevé, d'abord, "l'importance" de ce projet pour la facilitation du transport urbain au chef-lieu de la wilaya. Puis a insisté sur "la finalisation des deux tranches restantes et la livraison du projet". Lancé en 2014, ce projet de transport aérien par télécabines devant relier la ville de Tizi-Ouzou aux monts de Redjouana, a enregistré des retards dans la réalisation en raison, notamment, de l'opposition de riverains ainsi que d'un gel financier temporaire, selon les explications fournies sur place. Une première section, reliant la gare routière de Bouhinoun (sortie sud-ouest de la ville) à M'douha (à proximité du siège de la wilaya), dotée de 65 télécabines de 10 places chacune, a été mise en service en janvier 2020. Les deux autres sections non encore ache-



vées relient M'douha à Belloua sur 1,8 km, et Belloua à Redjouana sur 1,1 km. La livraison de ces deux sections sur une distance de 2,9 km, M'douha-Belloua avec 22 télécabines de 10 places chacune et Belloua-Redjouana avec deux cabines télé-

phériques d'une capacité de 30 places chacune, interviendra respectivement en avril et décembre 2024, selon les responsables du projet. Lors de son déplacement à Tizi-Ouzou, le ministre a visité plusieurs structures relevant du sec-

teur des Transports et s'est entretenu avec les autorités locales sur l'inscription pour réalisation de nouveaux projets, à l'instar des gares routières de Draâ El-Mizan et Azazga dont les études sont terminées.

R.R.

OUARGLA : RENFORCEMENT DE L'AEP

## De nouveaux projets mis en service

De nouveaux projets sont entrés en service et autres sont en voie de lancement dans le secteur de l'hydraulique dans la wilaya d'Ouargla, susceptibles d'améliorer l'alimentation en eau potable (AEP), ont indiqué jeudi les responsables du secteur. Il s'agit de la mise en service d'un château d'eau d'une capacité de 500 m<sup>3</sup> dans la localité de Bour El-Heïcha, dans la commune d'Ouargla, d'une structure similaire au nouveau pôle urbain de la commune d'Ain El-Beida. Cela en sus de la pose de la première pierre pour la réalisation d'un château d'eau de 1.000 m<sup>3</sup> au niveau de la zone industrielle de la commune de Hassi-Benabdallah, qui s'est vue également doter d'un forage d'alimentation en eau potable et d'utilisation industrielle, a expliqué le directeur du secteur, Mohamed Zeghab El-Khoukh. Cela en marge d'une exposition d'information sur l'eau tenue à la maison de la culture "Moufdi Zakaria" d'Ouargla dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'eau le 22 mars. Le programme du secteur de l'hydraulique prévoit, en perspective, la réalisation de quatre châteaux d'eau, deux aériens d'une capacité chacun de 1.000 m<sup>3</sup>, et le reste terrestre d'une capacité chacun de 2.000 m<sup>3</sup>, ainsi que la réhabilitation d'une série de structures de stockage, a indiqué le même responsable. L'on relève, à ce titre, l'achèvement du projet de réalisation d'une digue de protection de la banlieue Ouest de la ville d'Ouargla des inondations, en sus du lancement d'un projet de réalisation d'une station de refroidissement de l'eau à la cité En-Nasr (commune d'Ouargla). La wilaya d'Ouargla dispose d'un réseau global long de 1.421 km, dont de 74 km de canalisations d'adduction et le reste de distribution, soit un taux de raccordement de 98%, en sus d'un réseau d'assainissement d'une linéaire de 1.055 km, soit un taux de raccordement de 75%, selon les données du secteur.

APS

### VENTE DE POISSON D'EAU DOUCE CUIT

## Une nouvelle activité ramadhanesque à Chlef

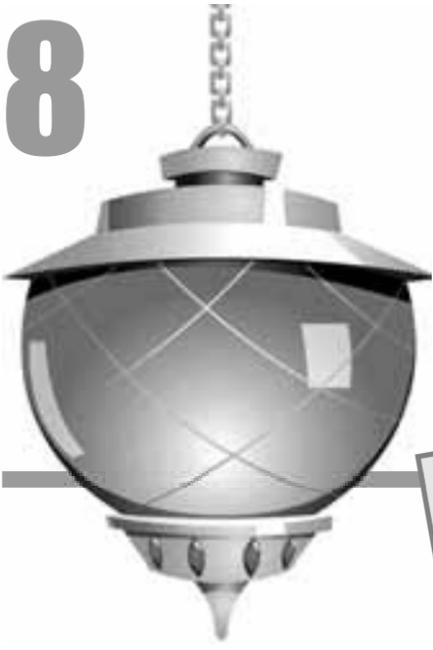
La vente dans les quartiers populaires de Chlef de poissons d'eau douce cuits est une nouvelle activité commerciale caractérisant ces derniers temps le mois de Ramadhan et traduisant une nouvelle habitude de consommation locale. Cette nouvelle activité commerciale qui fait concurrence aux commerces de gâteaux, pâtisseries et autres amuse-bouches prisés durant le mois du jeûne, anime particulièrement la cité El Karia de la commune de Chettia, au nord de Chlef. Avant le Ftour (rupture du jeûne), de nombreux vendeurs préparent la carpe, royale, argentée ou commune, en la faisant mariner dans un mélange d'épices qui lui donne une saveur particulière, avant de la faire cuire et de la proposer à la vente à des prix allant de 200 à 300 DA la pièce, selon sa taille. Côté consommateurs, il y a ceux qui préfèrent consommer ce poisson à l'heure de l'Iftar et ceux qui réservent ce plat pour la soirée. Beaucoup tiennent à ce que ce mets soit quotidiennement présent sur la table du Ftour, car il s'agit pour eux d'une habitude alimentaire héritée des ancêtres qui pêchaient la carpe dans l'Oued Chélif pour la faire cuire et agrémente la table de l'Iftar avec. C'est le cas de Abdelkader, un citoyen de la commune de Chettia, qui ne peut se passer d'acheter la carpe cuite d'El Karia notamment pour son goût particulier, a-t-il confié à l'APS. Il a aussi noté l'esprit de concurrence qui s'est emparé des vendeurs de ce mets, à Chettia et Chlef, au vu de l'engouement croissant des citoyens. Pour Maâmar, un autre amateur de ce plat, le mois de

ramadhan implique l'achat du poisson d'eau douce auprès des vendeurs spécialisés dans sa préparation. "C'est un aliment d'une grande valeur nutritive, au goût spécial et exceptionnel comparativement au poisson d'eau de mer", a-t-il noté. En hausse cette année, cet "engouement" des citoyens à travers plusieurs régions de la wilaya pour la consommation du poisson d'eau douce, a été constaté par l'association "Salama" de Chlef pour l'orientation du consommateur, selon son président, Djilali Kacimi. Il a estimé que ce comportement du consommateur traduit "sa prise de conscience de l'importance de consommer des produits sains, naturels et sans additifs alimentaires". M. Kacimi a relevé que Chlef dispose d'une variété des produits de la mer et de l'aquaculture, ce qui, "ouvre de nouvelles perspectives pour la commercialisation du poisson d'eau douce et le développement de cette filière", a-t-il dit. De nombreux vendeurs rencontrés par l'APS ont estimé, à leur tour, que le "succès" et le développement du commerce du poisson d'eau douce cuit durant le mois du jeûne, au point de concurrencer les commerces de gâteaux et pâtisseries, "est le résultat de la généralisation de la culture de consommation de ce type de poisson, sans oublier son prix qui est à la portée de leur pouvoir d'achat". M. Adda, un des vendeurs de la cité El Karia, partage cet avis, et pense aussi que la généralisation de la consommation du poisson d'eau douce s'explique par sa "grande disponibilité" sur le marché et son prix "à la por-

tée de toutes les bourses", à l'opposé des produits de la mer, dont les prix sont généralement à la hausse durant le ramadhan, comme on peut le constater dans les marchés. Concernant le mode de préparation et de cuisson de ce poisson, il explique qu'il est d'abord nettoyé et lavé, avant d'être mariné dans une préparation spéciale d'épices et d'herbes aromatiques qui lui donnent un goût particulier. Il est ensuite cuit et vendu aux citoyens juste avant l'Iftar. Un autre vendeur, Moussa, qui travaille sur commande, s'est félicité du fait que le consommateur local a désormais le choix entre plusieurs variétés de poissons proposés à des prix "abordables", ce qui explique, selon lui "le succès" de cette activité commerciale et la demande "croissante" sur le poisson cuit. Cette nouvelle activité commerciale qui caractérise le mois de ramadan à Chlef et constitue un indicateur du changement positif du comportement du consommateur local devenu friand de ce type de poissons qui peuplent les barrages et les Oueds, adoptant ainsi un mode alimentaire sain et respectueux de l'environnement. En outre ce mode de consommation accompagne le développement de l'aquaculture et de la pêche continentale dans la wilaya de Chlef qui enregistre une avancée notable dans la filière. En effet, les barrages El Karimia et Ouled Ben Adeldkader sont annuellement ensemencés avec un nombre considérable d'alevins de carpe, par la direction de la pêche et de l'aquaculture qui accorde, en parallèle, des autorisations aux jeunes souhai-

tant pratiquer la pêche continentale, exploiter et commercialiser cette ressource piscicole recherchée par le consommateur local. En 2023, le secteur a enregistré la production de près de 27 tonnes de carpes de différentes espèces, commercialisées à Chlef et dans les wilayas voisines, a indiqué, à l'APS, le directeur local de la pêche, Hocine Melikeche. Il a souligné également, l'enregistrement d'une "production abondante" de ce poisson durant cette année 2024, au vu des conditions naturelles propices à leur reproduction, conjuguées au remplissage des barrages "Cette filière est de nature à ouvrir de nouvelles opportunités d'emploi pour les habitants de la région, tout en contribuant à la relance de l'activité de pêche récréative, la promotion du tourisme interne et l'extension des investissements dans ce domaine", selon les prévisions du même responsable. M. Melikeche a aussi qualifié cette filière de "respectueuse de l'environnement, vu qu'elle adopte un système d'alimentation élargi où les aliments industriels destinés à l'engraissement du poisson ne sont pas utilisés". A noter que les carpes se nourrissent d'insectes, de mollusques, d'algues et d'herbes poussant généralement dans les barrages et les Oueds, contribuant ainsi au maintien de l'équilibre environnemental de ces zones. La carpe est aussi riche en Oméga 3 et en vitamine D, qui sont des régulateurs de la tension artérielle et du rythme cardiaque, tout en renforçant le système immunitaire.

APS

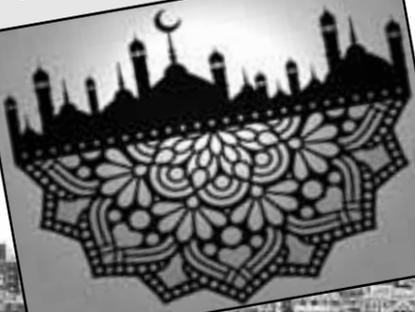


**Les armées des Omeyyades, sous Qutayba ben Muslim, conquièrent la ville vers 71015. Après la conquête de la Sogdiane, l'islam devient la religion dominante à Samarcande, où beaucoup d'habitants se convertissent. Istakhri, géographe médiéval persan de l'an mil, qui voyage en Transoxiane,**

**cription vivante des richesses naturelles de la région, qu'il appelle «SmarkandianSogd».**

**Le mathématicien, astronome et poète persan Omar Khayyam (1048-1131) y séjourna de 1072 à 1074, avant de s'installer à Ispahan, en Iran, à l'invitation du sultan seldjoukide Malik Shah Ier.**

**A LIRE  
AVANT  
LE F'TOUR**



# RAMA

## Ville de Zabid, un bastion du savoir

**Zabid est une ville se trouvant dans la province d'al-Hudayda dans l'ouest du Yémen, laquelle ville fut désignée en 1993 par l'organisation des Nations Unis s'occupant de la culture et des sciences, l'Unesco, un vestige civilisationnel et historique appartenant au patrimoine mondial de l'humanité. Et en mars 1998, la même organisation intégra Zabid dans la liste des villes historiques à l'échelle mondiale.**

La superficie de la ville de Zabid atteint environ les 245 hectares, desquels 92 hectares constituent la zone considérée comme englobant la ville historique, laquelle est limitée par des remparts. La ville dont les contours furent tracés par Muhammad ibn Ziyâd, qui fut le fondateur de l'Etat Zaydite en 204 de l'Hégire, est considérée comme la première cité islamique du Yémen, cette dernière prit le nom du fleuve qui se trouve au centre du pays, nous pouvons dire en outre que cette ville appartient à la province d'al-Hudayda qui se trouve à l'extrême ouest du Yémen.

### *Une renommée culturelle et scientifique remarquable*

La ville de Zabid a atteint une renommée culturelle et scientifique remarquable ce qui fit d'elle un centre de savoir qui attira des oulémas des quatre coins du monde musulman, à telle enseigne que son nom est attaché à des grands noms des sciences islamiques comme al-Murtadâ al-Zabîdî auteur du célèbre dictionnaire Tâdj al-'arûs, lequel est considéré par les spécialistes du domaine comme la quintessence des dictionnaires arabes. Par ailleurs, cette ville fut une étape importante sur la route des divers voyageurs arabes et étrangers qui visitèrent le Yémen tout au long de sa longue histoire. Notons que l'auteur Yâsin al-Tamîmî, qui est le président de l'association des rédacteurs de guides touristiques au Yémen, dit que la ville de Zabid a joué des rôles très importants depuis que ses contours furent tracés par le gouverneur abbasside Muhammad ibn Ziyâd qui en fit le centre décisionnel du gouvernorat de la province du Yémen en 204 de l'Hégire, c'est-à-dire avant qu'il ne s'oppose au pouvoir central de Bagdad et qu'il ne fonde donc son propre Etat au Yémen dont la capitale deviendra alors naturellement cette ville de Zabid. En sus, al-Tamîmî ajoute que cette

dernière continua à remplir son rôle de capitale politique durant le règne de trois Etats différents : l'Etat zaydite, l'Etat najjahite et l'Etat mahdite. Toutefois, son rôle de ville à la haute influence politique connut un reflux à l'époque du règne de la dynastie des Rassoulides qui dura de 1229 à 1454 de l'ère chrétienne, mais malgré tout la ville continua à être florissante grâce à son rôle scientifique et culturel qui connut notamment un fort développement à l'époque des Rassoulides au point qu'elle devint l'un des plus grands lieux de savoir de tout le monde musulman et donc l'une des destinations de prédilection des oulémas et des étudiants venant des quatre coins de l'empire islamique.

### *Une grande bibliothèque dotée d'un grand nombre d'ouvrages*

La ville de Zabid possède quatre portes anciennes construites en pierres et extrêmement belles, chacune d'entre elles se situent sur un côté des remparts de la ville maintenant en ruines, on trouve donc tout d'abord la porte septentrionale, appelée la Porte d'al-Suhâm, elle est composée de deux étages et abrite aujourd'hui des services étatiques ; puis la porte méridionale, appelée la Porte d'al-Qartâb ; puis, la porte orientale ou Porte d'al-Chabârîq ; et, enfin, la porte occidentale ou Porte d'al-Nakhl.

Parmi les monuments les plus importants de cette ville yéménite on trouve la mosquée al-Achâ'ir, il s'agit là de sa mosquée historiquement la plus ancienne, elle fut fondée en l'an 8 de l'Hégire suite à un ordre du Prophète (ﷺ) donné à un groupe de croyants appartenant à la tribu des Ach'ariyyîn à laquelle appartenait le grand Compagnon Abû Mûsâ al-Ach'arî. Par ailleurs, signalons en outre que l'un des hauts lieux de la science dans la ville de Zabid est la grande bibliothèque qui rassemble

un très grand nombre d'ouvrages et de manuscrits placés là sous le régime du legs pieux par les oulémas de la ville à destination des étudiants en sciences islamiques.

Notons également que Zabid a sa grande citadelle, laquelle est considérée comme la plus grande place forte de la cité, c'est un édifice imposant qui se compose de différents bâtiments et dépendances reliés entre eux et jouissant d'une cohérence globale (une mosquée, un puits, des réserves, des entrepôts, des écuries ou encore un tribunal), cette grande citadelle est entourée d'un rempart ainsi que du mur de la mosquée. Actuellement cette citadelle est séparée en différentes parties dont certaines sont en rénovation, l'une d'entre elle abrite un musée local et certaines autres parties de l'édifice accueillent des bureaux administratifs.

### *Plus de 80 écoles islamiques*

Quant aux écoles islamiques, nous pouvons dire qu'il y en a plus de 80, chacune d'entre elles est considérée comme un véritable trésor architectural, ce qui est révélateur du niveau d'excellence et de développement atteint par l'ancien art architectural yéménite ; par ailleurs, outre cet aspect artistique, ces écoles jouèrent un rôle historique et scientifique essentiel qui firent de Zabid l'un des centres de savoir les plus réputés du monde musulman. Notons enfin que ces écoles sont également considérées comme les lieux touristiques et culturels les plus importants de la cité, ces dernières accueillent chaque année un nombre en constante augmentation de touristes, de chercheurs ou de passionnés.

Al-Tamîmî explique que la ville de Zabid a acquis une importance exceptionnelle à l'époque des Ottomans (et ce notamment durant deux périodes, de 1539 à 1634 et de 1972 à 1918), c'est ainsi que ces derniers firent de cette cité leur principal quartier général pour la défense militaire au Yémen, de plus à côté de ce rôle militaire la ville de Zabid continua à jouer pleinement son rôle de ville de savoir et culturelle.

En sus selon cet auteur Zabid a connu alors un grand développement économique grâce à l'établissement d'une industrie spécialisée dans les textiles et les teintures qui fut florissante durant des siècles, la ville acquit une renommée grâce à ce marché qui s'étendait non seulement à tout le Yémen mais également dans tout le monde musulman et jusqu'au sud de l'Asie.

C'est donc grâce à ce rôle commercial et industriel que des communautés indiennes, turques, africaines et même européennes s'installèrent à Zabid, signalons que de toutes ces communautés la plus influente était sans nul doute la communauté indienne, laquelle était composée de musulmans mais aussi de non-musulmans et elle contrôlait généralement l'industrie du textile et de la teinture.

Notons pour finir que le gouvernement exige que soit construite rapidement une ville nouvelle en dehors de la ville historique de Zabid qui accueillerait les familles habitant dans cette dernière. C'est là un exemple des mesures prises par les Yéménites afin de préserver Zabid des destructions et négligences humaines comme des outrages du temps dans le but de maintenir dans le meilleur état possible son héritage architectural ainsi que l'environnement exceptionnel de cette cité.



**Inventions que l'on doit aux Arabes : L'arithmétique**

Les « chiffres arabes », utilisés de nos jours ont été adoptés par les musulmans et hérités de la science indienne. Le mot chiffre vient du mot arabe « es-sifr », traduit littéralement le vide et désignant le 0. Les mathématiciens du monde arabe ont aussi créés de nombreuses inventions dans l'histoire de la mathématique. Le mot « algorithme » découle par exemple du nom du grand mathématicien Al Khwarizmi, le père de l'algèbre et l'auteur du Kitab al Jabr. La désignation des inconnues par la lettre x, « chay » signifiant « chose » a été aussi inventé par les arabes. Les finalités de ces inventions ont rendu les calculs pratiques.



# DANESQUES

## LES SAVANTS DE L'ISLAM AVICENNE

**Avicenne** (du latin médiéval Avicenna) ; (Ebn-e Sīnā), venant tous deux de l'arabe (Ibn Sīnā), « ils de Sina » ; nom arabe complet : (Abū'Alī al-Ḥusayn ibn 'Abdillāh ibn al-Ḥasan ibn 'Alī ibn Sīnā) ; aussi appelé (Pur-eSīnā) en persan), né le 7 août 980 à Afshēna, près de Boukhara, dans la province de Transoxiane (actuel Ouzbékistan) et mort en juin 1037 à Hamadan (Iran), est un philosophe et médecin médiéval persan. Rédigeant principalement en arabe classique, il s'intéressa à de nombreuses sciences, comme l'astronomie, l'alchimie, et la psychologie.

Ses disciples l'appelaient cheikh el-raï, c'est-à-dire le « prince des savants », le plus grand des médecins, le Maître par excellence, ou encore le troisième Maître (après Aristote et Al-Fārābī).

Ses œuvres principales sont l'encyclopédie médicale Qanūn (« Canon de la médecine ») et ses deux encyclopédies scientifiques le Livre de la guérison (de l'âme) et Danesh-e Nāma (« Livre de science »). Dans son Qanūn, il opère une vaste synthèse médico-philosophique avec la logique d'Aristote, combinée avec le néoplatonisme, élevant la dignité de la médecine comme discipline intellectuelle, compatible avec le monothéisme. Son influence sera prédominante dans l'Occident médiéval latin jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle.

Si son œuvre médicale n'a plus qu'un intérêt historique, son œuvre philosophique se situe au carrefour de la pensée orientale et de la pensée occidentale. Elle reste encore vivante au début du xx<sup>e</sup> siècle dans le cadre de l'islam. Elle continue d'être étudiée en Occident du point de vue de la philosophie, de l'épistémologie et des sciences cognitives.

Il est l'auteur de monuments, d'ouvrages plus modestes, mais aussi de textes courts. Son œuvre couvre toute l'étendue du savoir de son époque :

logique, linguistique, poésie ; physique, psychologie, médecine, chimie ; mathématiques, musique, astronomie ; morale et économie ; métaphysique ; mystique et commentaires de sourates du Coran. Avicenne, fin lettré, fut le traducteur des œuvres d'Hippocrate et de Galien et porta un soin particulier à l'étude d'Aristote. Il s'inscrit dans un mouvement général qui voit les philosophes de culture islamique découvrir la culture grecque auprès de l'Empire byzantin.

Pendant plusieurs siècles, jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, son Qanūn constitue le fondement de l'enseignement tant en Europe, où il détrône Galien, qu'en Asie.

Le dessein personnel du philosophe trouve son achèvement dans la philosophie orientale (hikmatmashriqiya), qui prit la forme de la compilation de vingt-huit mille questions. Cette œuvre disparut lors du pillage d'Ispahan (1034), et il n'en subsiste que quelques fragments.

Avicenne a écrit principalement en arabe classique (pour presque tous ses ouvrages majeurs) mais parfois aussi dans la langue vernaculaire, le persan, pour 23 titres mineurs (à l'exception du Danesh-Nāma ou « Livre de Science »)

**Pendant plusieurs siècles, jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, son Qanūn constitue le fondement de l'enseignement tant en Europe, où il détrône Galien, qu'en Asie...**

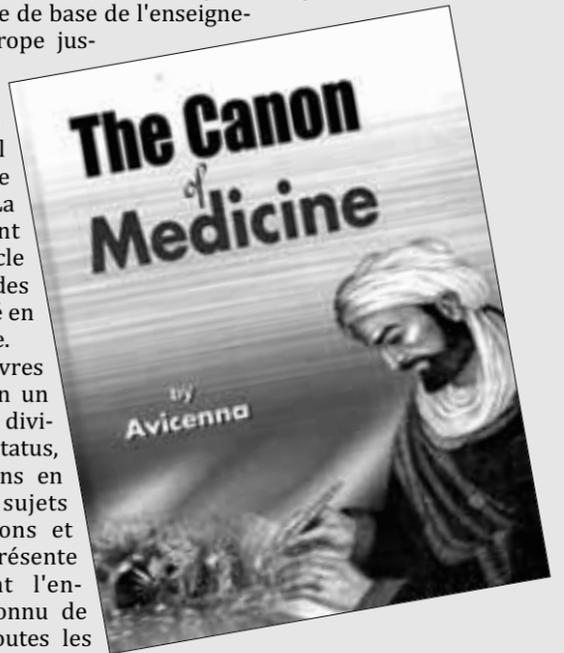


## Un livre, Al Qanūn

«**Al Qanūn fi Al-Tibb**», connu plus simplement en Occident sous le nom de Qanūn et en français sous celui de Canon (du grec kanōn, règle) est un ouvrage encyclopédique de médecine médiévale rédigé en arabe par Avicenne, médecin et scientifique persan du XI<sup>e</sup> siècle, achevé vers 1020. Cet ouvrage est considéré comme l'un des plus importants ouvrages écrits en médecine.

Le plus ancien exemplaire connu du Qanūn rédigé en langue arabe date de 1052. Il servira de livre de base de l'enseignement de la médecine en Europe jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Il a été traduit en latin par Gérard de Crémone (1150 et 1187) sous le titre Canon medicinae et il ne sera plus connu par la suite que par le nom de Canon. La traduction est entièrement refaite au début du XVI<sup>e</sup> siècle par Andrea Alpago. Il est l'un des premiers livres à être imprimé en langue arabe, en 1593, à Rome.

Le Qanūn est divisé en cinq livres homogènes, totalisant environ un million de mots. Ces livres se divisent en funūn (chapters), tractatus, summa, et caput (subdivisions en traités, sujets principaux, sujets secondaires, résumés, sections et sous-sections). L'ouvrage représente une encyclopédie totalisant l'ensemble du savoir médical connu de son temps. En particulier, toutes les symptomatologies enregistrées pour les maladies, classées anatomiquement par organes, de la tête aux pieds. Les travaux d'Avicenne auront plus d'impact en Europe chrétienne qu'en Andalousie musulmane, où l'influence d'Averroès, critique d'Avicenne, est plus importante.



## La principale référence de l'école malékite Al-Muwatta

Le **Muwatta** est une des premières rédactions de la loi musulmane, compilée et éditée par Imam Malik. Il est considéré comme la plus ancienne source existante des Hadiths, les traditions de Mahomet qui constituent la base de la jurisprudence de l'islam en plus du Coran. Néanmoins il ne s'agit pas à proprement parler d'un recueil de hadiths ; bon nombre des préceptes juridiques qu'il contient ne sont pas du tout basés sur les hadiths. Le livre rassemble les rituels, les rites, les coutumes, les traditions, les règles et les lois de l'époque de Mahomet. Une grande partie du livre porte sur des domaines qui ne sont pas strictement « juridiques » dans le sens occidental du terme, comme le Hajj (pèlerinage), le sacrifice, les relations, etc. Au-delà de la loi il présente donc une utilité, pour l'étude historique de la Sociologie du monde Arabe, par



exemple. L'Imam Malik a composé le Muwatta sur une période de quarante ans ; sa qualité est telle que toutes les écoles de Fiqh et tous les imams savants en hadiths sont d'accord sur son authenticité. Ce recueil nous a été transmis essentiellement par Assad ibn Al-furat et Mouhammad Al-Shaybānī (élève d'Abou Hanīfa). Le célèbre imam Al-Shafi'i a dit : « il n'existe pas sur la face du monde un seul livre — après le Livre de Dieu — qui soit plus authentique que le livre de Malik ».

NIGERIA

## LES CRÉATEURS DE CONTENUS LOCAUX POURRONT MONÉTISER LEURS POSTS SUR INSTAGRAM

En Afrique, le développement du marché de la création de contenu est ralenti par l'absence de monétisation directe sur certaines plateformes. Au Nigeria, les créateurs de contenus locaux réclamaient la monétisation directe depuis plusieurs années. Au Nigeria, les créateurs de contenus locaux pourront monétiser leurs posts sur Instagram à partir du mois de juin. L'information a été annoncée le 21 mars par une délégation de Meta, le groupe propriétaire du réseau social, en visite au Nigeria. « Meta introduira en juin 2024 une fonctionnalité qui permettra aux Nigériens de monétiser leurs contenus sur la plateforme », a assuré Nick Clegg, président des affaires internationales de Meta. L'information a été annoncée lors d'une audience accordée par le président nigérian Bola Tinubu. « Au Nigeria, nous disposons d'une jeunesse dynamique, douée et pleine de ressources. Sachant que l'avenir sera très probablement basé sur la technologie et l'IA, nous devons préparer nos jeunes et les rendre aptes à rivaliser et à participer à l'économie mondiale. Nous sommes prêts à coopérer en matière d'avancées technologiques », a déclaré le président nigérian. La monétisation directe est un sujet de plus en plus abordé en Afrique. La banque Goldman Sachs, estimait la valeur globale de ce marché à 250 milliards \$ en 2023, et a prédit qu'il vaudra 470 milliards \$ en 2027. L'Afrique perd une bonne partie des revenus de ce marché parce que plusieurs plateformes ne permettent pas encore aux créateurs de tous les pays du continent de monétiser directement leurs contenus.

In Agence Ecofin

TÉLÉCOM

# L'usage illégal de Starlink dénoncé par plusieurs pays africains

**L'Internet est aujourd'hui considéré comme un service essentiel de base au même titre que l'électricité et l'eau potable. Mettre en œuvre les moyens qui facilitent son accessibilité au plus grand nombre doit figurer parmi les leviers de développement des Etats africains.**

La commercialisation des équipements du fournisseur de service Internet par satellite Starlink est actuellement interdite dans plusieurs pays d'Afrique, notamment en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, en RD Congo, au Zimbabwe, en Afrique du Sud, au Sénégal ou encore au Mali. Il faut préciser que dans ces différents marchés où les offres ont commencé à se développer, la société de l'entrepreneur américain Elon Musk n'a signé aucun accord avec les gouvernements qui veillent ainsi au respect de leur réglementation. Toutefois, ces interdictions mettent en lumière l'intérêt croissant que les consommateurs portent à ce service en particulier et à l'Internet par satellite en général. Un intérêt qui a été renforcé par les incidents du 14 mars sur plusieurs câbles sous-marins de fibre optique, à l'origine des perturbations actuelles de l'accès à Internet dans une dizaine de pays d'Afrique de l'Ouest, cen-



trale et australe. Bien que Starlink ne soit pas accessible pour la majorité de la population africaine du fait du coût relativement élevé de son abonnement, le service demeure attractif tout de même pour les particuliers avec un certain pouvoir d'achat et de nombreuses petites et moyennes entreprises.

Les atouts de Starlink qui séduisent les consommateurs africains sont entre autres la taille réduite de l'équipement, la possibilité d'installer soi-même la connexion, la capacité à se connecter de partout, même depuis les zones reculées. Au Rwanda par exemple, pour le premier mois d'abonnement qui inclut les frais de service mensuel, l'achat de l'équipement et son expédition, il faut déboursier environ 510 000 francs rwandais (396,3 \$) pour la formule résidentielle standard. Au Nigeria c'est environ 890 000 nairas

(631,4 \$). En Afrique, bien que l'Union internationale des télécommunications (UIT) évalue le taux de couverture de la téléphonie mobile à 90% dans son rapport « Measuring digital development Facts and Figures 2023 », il demeure que plusieurs pays affichent encore plusieurs zones de faible couverture télécoms. En dehors des zones urbaines, la couverture et la qualité du service sont dénoncées par plusieurs régulateurs télécoms qui multiplient les mises en demeure.

Starlink qui se présente comme une solution efficace et d'accès à Internet de qualité, désirée par les consommateurs, doit se conformer aux réglementations en vigueur dans chaque pays pour enfin se déployer. Au Ghana où le service avait été déclaré illégal en décembre 2023, l'Autorité nationale des communications (NCA) a dévoilé il y a quelques jours que des échanges sont en cours avec l'entreprise pour régulariser sa présence.

Pour les autres fournisseurs de services Internet présents en Afrique, l'intérêt exprimé pour la connectivité Internet par satellite en général est un signal qui devrait inciter à proposer des services plus flexibles et un service client plus réactif. Il faudrait également communiquer davantage sur les services Internet par satellite qui existent. La communication autour des services télécoms étant dominée par les opérateurs de téléphonie mobile.

In Agence Ecofin

TCHAD

## Dix candidats retenus pour la présidentielle

Le Conseil Constitutionnel tchadien a rendu son verdict dimanche concernant les dossiers déposés par les candidats pour la présidentielle du 6 mai. Mahamat Deby Itno, le président de la transition au Tchad et son Premier ministre, Succes Masra, vont s'affronter lors de la présidentielle du 6 mai.

Leurs dossiers ainsi que ceux de 8 autres candidats ont été retenus par le Conseil Constitutionnel tchadien. L'ancien Premier ministre Albert Pahimi Padacké figure aussi parmi les prétendants. Alors que 10 autres ont été rejetés pour défaut des pièces d'Etat-Civil pour la

plupart. En décembre, les Tchadiens ont voté en faveur d'une nouvelle constitution. L'élection présidentielle permettra le retour à l'ordre constitutionnel au Tchad. Il mettra fin à la transition en vigueur dans le pays depuis la mort d'Idriss Déby Itno en 2021.

In Africanews

MAURITANIE

## L'échangeur de Taazour inauguré dans la région sud de Nouakchott

L'échangeur de Taazour est une infrastructure importante pour réduire la pression du trafic sur les routes de cette région mauritanienne, ainsi que pour les activités du port. L'échangeur de Taazour, premier des 2 ouvrages d'art en construction à Nouakchott, a été inauguré par le président mauritanien Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. L'infrastructure de 200 mètres de long sur 12 m de large représente un investissement de 84 millions USD, projet élaboré en 2021 pour fluidifier le trafic sur cette artère très sollicitée et qui dessert le

sud de la capitale. Cette zone enregistre en effet selon le ministère de l'Équipement plusieurs milliers de véhicules par jour, dont des gros porteurs en provenance du port de Nouakchott ainsi des voitures venant de l'Europe et en partance pour le Sénégal via la ville frontalière de Rosso. Le second échangeur est actuellement en construction sur la route de Hay Essaken, dans la région Nouakchott Nord. Selon le ministère des Transports, ces travaux seront complétés par d'autres projets entrant dans le cadre du plan directeur vision

2026, destiné à améliorer la mobilité dans Nouakchott qui « connaît une croissance démographique rapide, accompagnée d'une expansion urbaine horizontale régulière et d'une circulation étouffante, notamment au niveau des grands carrefours routiers et sur les grands axes ». Ces routes sont aussi d'envergure régionale et devraient aider à améliorer la connectivité et les échanges commerciaux avec les pays voisins, notamment d'Afrique du Nord et de l'Ouest.

In Agence

BURKINA FASO

## Huawei annonce la formation de 5 000 jeunes en TIC

Le secteur numérique offre de nombreuses opportunités d'emploi pour les jeunes. En acquérant les compétences appropriées, ils peuvent saisir ces opportunités et s'intégrer plus facilement sur le marché du travail. L'entreprise technologique Huawei a annoncé, vendredi 22 mars, son intention de former plus de 5 000 jeunes au Burkina Faso dans le domaine des TIC au cours des cinq prochaines années. Le directeur général de Huawei Burkina, Christophe Liu (photo, au centre), a fait cette déclaration à l'issue d'une audience avec le président de la Transition et chef de l'Etat, Ibrahim Traoré (photo, à droite), en présence de la ministre de la Transition digitale, des postes et des Communica-

tions électroniques Aminata Zerbo/Sabane. « Nous sommes venus saluer le chef de l'Etat et lui faire le point des différents projets que nous sommes en train de mettre en œuvre. Nous voulons former les jeunes burkinabè dans le domaine des TIC, y compris la 5G, le cloud, et l'IA. Nous allons initier un projet avec le gouvernement et le ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques », a déclaré Christophe Liu. En plus de la formation, Huawei a également annoncé d'autres projets, notamment le déploiement d'une fibre optique de plus de 2 000 km pour fournir une connexion Internet dans les zones les plus éloignées du pays. Cette fibre optique permettra

également de connecter les différents secteurs de l'administration pour améliorer l'efficacité de la communication entre les départements.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre des actions de Huawei visant à accompagner le gouvernement du Burkina Faso dans la réalisation des objectifs de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique intitulée « e-Burkina ». Cette stratégie vise, entre autres, la formation des citoyens dans les nouvelles technologies pour créer des emplois inclusifs et durables pour les jeunes et contribuer au développement de l'économie numérique au Burkina Faso.

In We Are Tech Africa

EQUIPE NATIONALE:

# Petkovic intensifie le travail tactique

Dans les entrainements en vue du match contre l'Afrique du Sud, le sélectionneur national insiste sur l'aspect tactique. Ce qui est positif, selon des joueurs de l'EN. Les messages sont clairs, compris par l'ensemble de l'effectif. Vladimir Petkovic arrive à communiquer avec ses joueurs, dissipant l'appréhension selon laquelle un problème de langue se pose avec le nouvel entraîneur en chef de l'équipe nationale.



La sélection algérienne de football a effectué dimanche soir une séance d'entraînement au Centre technique national de Sidi Moussa (CTN), consacrée au volet technico-tactique et en présence de tous les joueurs, en vue de la deuxième et dernière

journée du tournoi Fifa Series-2024 face à son homologue sud-africaine, mardi (22h00), au stade Nelson-Mandela de Baraki, a indiqué lundi la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel, rapporte l'APS. Le coach national, Vladimir Petkovic, a fait travailler ses joueurs sur plusieurs registres afin d'améliorer la cohésion de

l'équipe et corriger certaines lacunes enregistrées lors du précédent match face à la Bolivie, précise la FAF. Pour la journée de lundi, une séance vidéo est programmée entre le staff technique et les joueurs afin de décrypter le jeu de l'adversaire. Une zone mixte pour les médias est prévue aussi ce lundi avant le début de la séance d'entraî-

nement (20h15). Cette rencontre sera conduite par un trio arbitral tunisien dirigé par Amir Loucif, assisté de ses compatriotes Aymen Ismaïl (1<sup>er</sup> assistant) et Fouzi Djeridi (2<sup>e</sup> assistant) alors que le quatrième arbitre est l'Algérien Lahlou Ben Brahem. Dans l'autre match de ce tournoi, la Bolivie tentera de se racheter ce lundi soir (22h00) face à Andorre au stade du 19-Mai 1956 d'Annaba. Organisé à domicile, sous l'égide de la Fédération internationale de football (FIFA), le tournoi Fifa-Séries2024 qui regroupe quatre sélections, se déroule dans deux stades : Nelson-Mandela à Alger et le 19-Mai 1956 à Annaba. Cette fenêtre internationale de football intervient moins de trois mois avant la reprise des qualifications de la Coupe du monde 2026 prévue en juin. L'Algérie, leader du groupe G avec 6 points, accueillera la Guinée avant de se rendre en Ouganda.

R.S.

ACQUISITION DE QUATRE VANS VAR

## La FAF lance un appel d'offres national et international

La Fédération algérienne de football (FAF) a annoncé lundi avoir lancé un appel d'offres national et international pour l'acquisition de quatre vans VAR (assistance vidéo à l'arbitrage, NDLR) tout équipés, en vue d'utiliser cette technologie en championnat de Ligue 1 Mobilis à partir de la saison prochaine 2024-2025. "Chaque Van doit être équipé d'un système de VAR complet comprenant des caméras haute définition, des écrans de visualisation, des serveurs de stockage de données, des logiciels de traitement vidéo, des systèmes d'enregistrement et de lecture instantanée, ainsi que tout autre équipement nécessaire pour la mise en œuvre efficace du système VAR lors des matchs de football", précise l'instance fédérale dans un communiqué publié sur son site officiel. Le Bureau fédéral de la FAF, réuni le mercredi 21 février dernier au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa, avait approuvé le cadre stratégique du programme Forward 2023-2026,

qui comprend notamment l'acquisition des stations VAR. "Les Vans doivent être suffisamment spacieux pour accueillir au moins cinq postes de travail confortables pour les opérateurs du VAR. Les véhicules doivent être équipés de climatisation, d'alimentation électrique sécurisée, de systèmes de communication internes et externes et doivent être conformes aux normes de sécurité routière", ajoute le communiqué. Et d'enchaîner :

"Un système de communication efficace doit être intégré dans chaque Van pour permettre une communication instantanée entre les opérateurs du VAR et les arbitres sur le terrain. Les systèmes de communication doivent être fiables, sécurisés et permettre une transmission claire et instantanée des informations critiques pendant les matchs." La FAF exige dans son appel que "tous les équipements et systèmes proposés doivent être dotés de la dernière technologie disponible sur le marché pour garantir

des performances optimales et une fiabilité maximale. Les prestataires doivent fournir des détails sur les spécifications techniques de chaque composant du système proposé, ainsi que des informations sur la compatibilité avec les normes et les exigences de la CAF et de la FIFA." Enfin, pour permettre la formation des arbitres et du personnel VAR "une station fixe doit être incluse dans l'appel d'offres. Cette station doit être équipée de tous les équipements nécessaires à la formation, y compris des caméras, des écrans, des logiciels de traitement vidéo, des systèmes de communication." Le président de la FAF Walid Sadi a annoncé en février dernier que la VAR sera utilisée en championnat de Ligue 1 professionnelle dès la saison prochaine. D'ici là, cette technologie sera utilisée à partir des quarts de finale de la Coupe d'Algérie 2023-2024, dont les matchs se joueront les 13, 14, et 16 avril prochain.

APS

MASCARA : POUR ANIMER LES SOIRÉES DU MOIS DE RAMADHAN

## Des mini-tournois de football

Depuis le début du mois de Ramadhan, des mini-tournois de football sont organisés, en soirées, à travers plusieurs quartiers de la ville de Mascara. Ces activités qui se déroulent dans une ambiance bon enfant, initiées par des jeunes des différents quartiers et cités de la ville, attirent du beau monde, a-t-on constaté. En effet, dès la fin de la prière de "tarawih", les nombreux stades de proximité essaïment dans la cité de l'Emir sont pris d'assaut par une nuée de jeunes venus suivre les matchs mettant aux prises des jeunes de 15 à 20 ans, de différents quartiers de la ville, à l'instar des cités "Nedjma" et "60 logements", hai "Medebour", ou quartier "Kadi Merah". Il faut dire que la disponibilité d'un réseau d'éclairage public performant, ajouté à celui des projecteurs des

stades, y est pour beaucoup dans cet engouement juvénile dans une ville où le football est roi. Des jeunes qui se réjouissent de la tenue de tels tournois durant ce mois sacré, ont expliqué à l'APS que la multiplication de ces mini-tournois à travers plusieurs quartiers et cités de leur ville, est due à la très forte implication des comités de quartiers et des associations sportives et de jeunes. Dans ce contexte, un jeune de la cité "60 logements" du district 12 du chef-lieu de wilaya, a reconnu que "le tournoi ayant pour théâtre le stade de proximité de sa cité, n'aurait pas pu être possible sans l'implication du comité de quartier et de l'association des activités des jeunes de la commune de Mascara" qui, a-t-il déclaré, "se sont fortement investis pour la tenue et la réussite de

cette activité sportive". Khaled, un des résidents de la même cité, abonde dans le même sens en déclarant que ces tournois qui prendront fin vers la moitié du mois sacré, sont attendus chaque année par les jeunes de la ville et d'autres communes de la wilaya. "Surtout au regard de l'ambiance qu'ils créent et du climat sain, convivial et fraternel qui les caractérisent". Ces mini-tournois de football égayant les soirées de Ramadhan constituent, d'autre part, une opportunité pour les associations et les établissements pour sensibiliser les jeunes contre les fléaux sociaux. Durant ce mois, il a été constaté, en effet, une présence active de représentants d'associations à caractère sportif ou culturel, dont les activités sont dédiées à la protection des jeunes. Dans ce contexte, l'as-

JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024:

## LISTE DES 32 ATHLÈTES ALGÉRIENS QUALIFIÉS

**LISTE DES 32 ATHLÈTES ALGÉRIENS QUALIFIÉS AUX JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024 (26 JUILLET - 11 AOÛT):**

**Athlétisme:** Djamel Sedjati (800 m), Slimane Moula (800 m), Mohamed Taher Yasser Triki (triple saut).

**Aviron:** Sid Ali Boudina (Skiff poids léger), Nihad Benchadli (Skiff poids lourds).

**Canoë-kayak:** Caroll Bouzidi (kayak slalom).

**Cyclisme:** Nesrine Houili, Yacine Hamza.

**Boxe:** Roumaïssa Boualem (50 kg), Hadjila Khelif (60 kg), Imane Khelif (66 kg), Jugurtha Ait Bekka (63,5 kg), Mourad Kadi (+92kg).

**Tir Sportif:** Houda Chaabi, Samir Bouchireb, Koceila Adoul.

**Gymnastique:** Kyliya Nemour

**Escrime:** Salim Haroui (fleuret masculin), sabre féminin par équipe (quatre athlètes). Lutte gréco-romaine: Abdelkarim Fergat (60 kg), Ishak Ghaïou (67 kg), Abdelkrim Ouakali (77 kg), Bachir Sid Azara (87 kg), Fadi Rouabah (97 kg).

**Lutte libre :** Fateh Benferdjallah (86 kg).

**Lutte féminine:** Ibtissem Doudou (50 kg), Chaima Fouzia Aouissi (57 kg).

**Voile:** Amina Berrichi (IQ Foil), Ramy Boudrouma (IQ Foil). APS

MATCH AMICAL :

## L'ARGENTINE DOMINE LE SALVADOR (3-0)

L'équipe d'Argentine, championne du monde en titre, a surclassé, en l'absence de son capitaine Lionel Messi, légèrement blessé, le Salvador 3 à 0 en match amical de préparation aux prochaines rencontres de qualification zone Amsud, vendredi à Philadelphie aux Etats-Unis. Le défenseur Cristian Romero a ouvert la marque à la 16e minute, Enzo Fernandez a doublé la mise peu avant la pause (42e), avant que Giovanni Lo Celso ne corse l'addition pour l'Argentine peu après le retour des vestiaires (52e) pour l'Albiceleste. Messi, légèrement blessé à l'ischio-jambier de la jambe droite lors du match de son équipe, l'Inter Miami, contre le Nashville SC en Ligue des champions Concacaf le 14 mars, a déclaré forfait pour les deux matchs amicaux aux Etats-Unis de l'Argentine, qui doit encore affronter le Costa Rica mardi à Los Angeles.

APS

LU POUR VOUS

# «Le Principe responsabilité», de Hans Jonas

Voilà un livre déroutant à plus d'un titre ; d'abord, son auteur, Jonas, est sorti par le biais de cette production, du cercle des philosophes à celui du grand public. Le Principe responsabilité (en allemand *Das Prinzip Verantwortung*) est l'ouvrage le plus connu de Hans Jonas (1979). Notamment en Allemagne, il a connu un accueil qui dépasse le cercle philosophique et est cité au Bundestag.

Dans ce livre, Jonas montre habilement dans la plupart de ses écrits que l'homme est un être de responsabilité puisqu'il possède le pouvoir sur lui-même : il a la capacité de se détruire ou de se perpétuer. Le vrai pouvoir de responsabilité est pour Jonas de faire en sorte que l'humanité soit et subsiste. L'ouvrage a connu un immense succès en Allemagne où il est devenu un succès d'édition philosophique. La version française a été publiée douze ans après la version originale. Hans Jonas est le premier philosophe à avoir introduit le concept de responsabilité des générations présentes vis-à-vis des générations futures, concept qui est à la base des principes de développement durable.

Dans *Le Principe responsabilité*, Hans Jonas propose un nouvel impératif : «Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre.» Dans ce livre, Hans Jonas part de la question «pourquoi l'humanité doit-elle exister ?» L'existence de l'humanité dont l'impératif semble aller de soi, n'est plus du tout un fait assuré de nos jours. Au contraire, par son énorme pouvoir qu'il a avant tout grâce à la technique moderne, l'homme a désormais les capacités de s'autodétruire en peu de temps — c'est pourquoi il y a ici une nouvelle question qui doit entrer dans le domaine des considérations éthiques.

En se référant à sa philosophie de la biologie, Hans Jonas fonde l'impératif que l'homme doit exister, vu qu'il a, comme tout être vivant, une valeur absolue qui lui est inhérente et qu'il s'agit par conséquent de protéger quoi qu'il en coûte. Dans la pratique, cela signifie que doit être interdite toute technologie qui comporte le risque — aussi improbable soit-il — de détruire l'humanité ou la valeur particulière en l'homme qui fait qu'il doit exister. Hans Jonas désigne cet impératif par la formule *in dubio pro malo*. Cela veut dire que s'il y a plusieurs conséquences possibles de l'emploi d'une technologie, il faut décider en fonction de l'hypothèse la plus pessimiste.

Fondamentalement, Hans Jonas pense qu'il faut refonder l'éthique ancestrale, basée sur l'homme vivant en «cités», citadelles autonomes où l'homme crée son monde et sa morale, sans toucher

vraiment à l'être du monde (la nature versus la cité grecque).

Cette morale ancienne était morale du présent et du rapport interpersonnel. Elle est dépassée. L'emprise technico-scientifique change la donne : l'homme et ses cités, mondialisées aujourd'hui, dominent le monde (la nature) et la changent sans cesse vers on ne sait où. L'éthique doit donc abandonner le présent et l'interpersonnel et se projeter sur l'avenir et le collectif, en particulier sur l'avenir de l'humain, être qui, ontologiquement, selon Jonas, doit continuer à exister.

Hans Jonas a souvent été accusé d'être hostile à la technique et à son progrès. Il a cependant refusé ce reproche. Il a même vu une nécessité de faire progresser la technique afin de pouvoir trouver des remèdes aux dégâts déjà causés par elle. Mais ce à condition que la technique et la recherche soient pratiquées dans un cadre bien défini et sous des conditions bien contrôlées : qu'elle ne puisse nuire à la permanence ontologique de l'homme. Constat de la transformation de l'agir humain à l'époque moderne

L'éthique traditionnelle présente les caractères suivants, selon Jonas : Le rapport avec le monde non humain est un rapport technique, éthiquement neutre. C'est une éthique anthropocentrique. «Les possibilités apocalyptiques contenues dans la technologie moderne nous ont appris que l'exclusivisme anthropocentrique pourrait bien être un préjugé.» L'homme n'y est pas lui-même un objet de la technologie. L'horizon temporel et spatial de l'homme y est limité. Le sage est celui qui se résigne à l'in-

connu. L'individu n'a affaire qu'avec les vivants actuels. La sphère de l'action est celle de la proximité. Il propose de la reconsidérer à l'aune de la nature, dans une vision holistique inspirée d'Arne Næss. Il considère ainsi que

«La nature ne pouvait pas prendre de risque plus grand que de laisser naître l'homme [...]. Dans l'homme, la nature s'est perturbée elle-même.»

I.Med

## 2<sup>E</sup> ÉDITION DU "MEILLEUR POÈME EN ÉLOGE AU PROPHÈTE MOHAMMED"

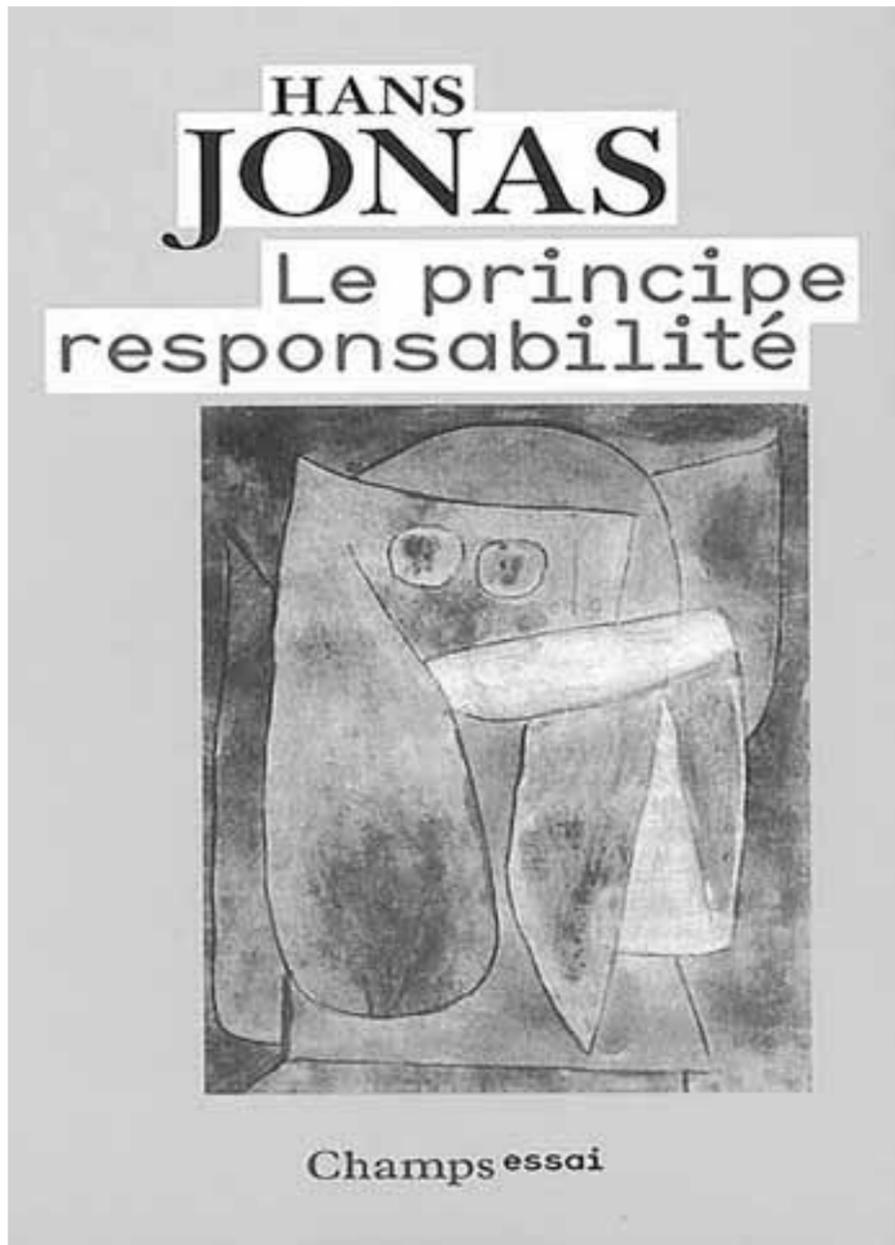
### Plusieurs wilayas y prennent part

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a présidé, au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, à Alger, le lancement des présélections du concours national du "meilleur poème en éloge au Prophète Mohammed (QLSSSL)", dans sa 2<sup>e</sup> édition, organisé par le ministère, en collaboration avec l'Établissement public de télévision (EPTV).

La soirée des présélections (premier prime) de la 2<sup>e</sup> édition de ce concours, organisé à l'occasion du mois sacré de Ramadhan, a été marquée par l'entrée en compétition, dans la poésie Fasih, de 10 candidats de différentes wilayas du pays qui ont présenté une variété de poèmes en éloge au Prophète.

Les résultats des présélections annoncés par le jury, présidé par l'universitaire Ali Mellahi et composé des membres Mechri Benkhalifa, Lakhdar Fellous, Boulerbah Othmani et Khaled Chahlal, ont abouti à la qualification au 2<sup>e</sup> tour, dans la poésie Fasih, de cinq poètes, à savoir Nadhir Tayar de Constantine, Ahmed Boufahta de Jijel, Khalil Abbas de Tébessa, Aicha Djellab d'Oum El Bouaghi et Ghania Sellini de M'sila.

A cette occasion, la ministre de la Culture et des Arts a indiqué que le concours du "meilleur poème en éloge au Prophète Mohammed" (QSSSL) a vu "10 poètes en lice dans la poésie Fasih et 10 autres poètes dans la poésie Malhoune, sélectionnés sur un total de 150 participants,



MINISTÈRE DE LA CULTURE

## Un programme d'incubation pour soutenir les industries créatives

Le ministère de la Culture et des arts, a annoncé le lancement de "Moubadar Art", un programme d'incubation ambitieux destiné à soutenir et à promouvoir les industries créatives en Algérie, a annoncé le ministère dans un communiqué. Elaboré en partenariat avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (ONDA) et l'École supérieure algérienne des affaires (ESAA), le programme vise à sélectionner et à soutenir 15 à 20 petites et moyennes entreprises (PME) et startups émergentes dans les industries créatives. Selon ses promoteurs, "Mou-

badar Art" vise à fournir un "soutien stratégique et pratique" aux petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'aux startups émergentes dans les industries créatives. Le programme offre aux participants un accompagnement personnalisé, des ateliers interactifs, des sessions de coaching en groupe et des conseils individualisés dispensés par des experts nationaux et internationaux. Les candidats motivés à valoriser leur patrimoine culturel, à stimuler leur créativité et à renforcer leur positionnement sur le marché sont encouragés à postuler.

Aps

par un jury composé de grands noms des domaines de la critique littéraire et de la poésie", ajoutant que "l'accession de ces poètes à cette étape se veut une consécration de leur créativité littéraire et leur talent". L'organisation de la 2<sup>e</sup> édition de ce Prix national, qui coïncide avec le mois béni de Ramadhan, vise à faire éclore de jeunes talents en poésie (...), nombreux sur la scène culturelle algérienne, de même qu'elle incarne l'esprit du mois sacré et son lien avec l'éloge du Prophète qu'Allah le bénisse et le salue", a ajouté Mme Mouloudji. La 2<sup>e</sup> édition du concours du "meilleur poème en éloge au Prophète Mohammed (QLSSSL)" a été lancée, début février dernier, à l'initiative du ministère de la Culture et des Arts. Elle est ouverte à

tous les poètes algériens, dans les catégories Fasih et Malhoune, à condition que le poème soit inédit (écrit pour le concours et jamais publié auparavant). Les poètes en lice s'affronteront en quatre (4) tours pour le grand Prix dans chaque catégorie, "Fasih" (poésie classique) et Malhoune (poésie dialectale), sachant que la compétition dans la poésie du Malhoune aura lieu lors du prochain tour éliminatoire. Les prix seront remis aux lauréats à la fin du mois de Ramadhan. Lors de la première édition de ce Prix (Ramadhan 2023), Yacine Afrid, de Jijel, a remporté le premier prix dans la catégorie "Fasih" pour son poème "Madaridj Al-Ishq", tandis que Abdallah Bermaki d'Adrar a décroché le premier prix dans la catégorie Malhoune pour son poème "Tadj Al-Arwah".

I.Med/Agence presse

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE MÉDÉA**  
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**  
NIF 99826019002719

Suite à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°07/2024 paru sur les quotidiens **Le Journal Algérien** en date du 13/02/2024 et l'express en date 25/02/2024 relatif à la réalisation du projet cité ci-dessous. La direction des équipements publics de la wilaya de Médéa, prononce l'attribution provisoire du marché :

PROJET	ENTREPRISE	ADRESSE	Note Technique	MONTANT TTC DA	DELAJ
Réalisation D'une école primaire type 2 au niveau du site 500+220 AADL commune BERROUAGHIA - Wilaya de MEDEA	Belami abdelhakim 197726340006237	Quartier 1 novembre b 43 n 02 berrouaghia - medea	63.00	159.982.400.65 DA	06 MOIS

**Remarque :** la direction des équipements publics invite les soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher à nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 complété portant règlement des marchés publics et des délégations de service public.

Un délai de 10 jours est accordé aux soumissionnaires pour toute éventuelle réclamation, à compter de la première parution de cet avis sur les quotidiens nationaux, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 complété portant règlement des marchés publics et des délégations de service public.

**Remarque :** en cas de recours la commission des marchés de la wilaya est compétente d'examiner le recours

L'EXPRESS DU 27/03/2024 ANEP : N° 2416009688

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA DE AIN DEFLA**  
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS  
**AVIS DE CONCOURS D'ARCHITECTURE NATIONAL RESTREINT N° 38 / 2024**  
(N.L.F) 099944019061117

La direction des Equipements Publics de la wilaya d'Ain Defla lance un concours national restreint pour la maîtrise d'œuvre **Etude Et Suivi Pour La Réalisation D'une Polytechnique A Bir Ouled Kheifia (Wilaya De Ain Defla)**.

S'adressent aux architectes agréés seuls ou en groupement ainsi qu'aux bureaux d'études publics, Groupement solidaire d'architectes et ingénieurs en génie civil agréés dans le cadre d'un contrat de gestion de projet avec désignation de chef de fil architecte, bureaux d'études spécialisés ou pluridisciplinaires agréés.

Et intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Equipements Publics - (bureau de retrait des cahiers des charges N°16, au 2ème étage) - Rue Kelouaz Mousa, Ain-Defla à titre gratuit.

- Avoir les capacités requises. Pour les architectes agréés, justifier :
  - De l'agrément de l'année en cours ;
  - Et d'un protocole d'accord en cas de groupement et/ou statut en cas de société (SCP).
- Pour les bureaux d'études publics, justifier :
  - Du statut d'entreprise publique économique (EPE) du bureau d'études ou d'un décret de création ;
  - Et de l'extrait du registre de commerce portant code architecture (607009).

Capacité financière : Avoir un moyen de chiffre d'affaire supérieur ou égale à 2.808.000,00 DA. Il s'agit du chiffre d'affaires moyen des (03) trois dernières années (2020-2021 et 2022), justifier par les déclarations des impôts forfaitaires uniques ou des bilans financiers des trois dernières années afférentes, visés par les services des impôts.

Références professionnelles : Avoir exécuté au minimum la mission étude et suivi, ou étude seule d'un (01) projet de minimum catégorie (C) ou plus, ou (02) projets de catégorie (B), justifier par des attestations de bonnes exécutions délivrées par les maîtres d'ouvrages publics.

**PREMIERE PHASE : 1-1- Le dossier de candidature :** les pièces requises sont celles exigées dans l'article : 12 pages : 18 des instructions aux soumissionnaires du cahier des charges. Le dossier de candidature est inséré dans une enveloppe séparée et anonyme, portant la mention : DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS WILAYA DE AIN DEFLA  
AVIS DE CONCOURS D'ARCHITECTURE NATIONAL RESTREINT N° 38 / 2024  
portant sur maîtrise d'œuvre Etude Et Suivi Pour La Réalisation D'une Polytechnique A Bir Ouled Kheifia (Wilaya De Ain Defla).  
Le dossier de candidature  
« A ne pas ouvrir »

Adresses : mention le directeur des équipements publics de la wilaya de Ain defla (Rue kelouaz mousa, Ain-defla)

**DEUXIEME PHASE : 2- offre technique :** c'est l'ensemble des pièces, document tel qu'exigées à l'article : 12 page : 19 des instructions aux soumissionnaires du cahier des charges.

2-1-PS de prestations contient : -pièces graphiques sous format A1 +pièces écrites+ l'enveloppe de l'anonymat

La visite du site est obligatoire.

2- l'offre financière : L'offre financière doit comprendre ce qui suit :  
-La lettre de soumission selon modèle ci-joint, remplie, signée et datée.  
-Annexe N° :02 (offre financière -partie fixe). -Annexe N° :03 (offre financière -partie Variable). -Annexe N° :04 (offre financière -récapitulatif).

**A- DEPOT ET OUVERTURE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**  
-La durée de préparation du dossier de candidature est fixée à DIX (10) jours calendaires à compter de la date de la première parution du concours national restreint dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable.  
-La date et l'heure limite de dépôt des dossiers de candidature correspondent au dernier jour de la durée de leur préparation soit le ..... avec : Devis (12000) heures au niveau de la direction des équipements publics de la wilaya de Ain defla la salle N° 08 au 1er étage rue kelouaz mousa-Ain defla, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.  
-L'heure d'ouverture des dossiers de candidature est fixée à Devis (12000) heures et aura lieu au siège de la direction des équipements publics de la wilaya de Ain defla la salle N° 08 au 1er étage rue kelouaz mousa-Ain defla. Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis des dossiers de candidature.

**B- DEPOT ET OUVERTURE DES OFFRES TECHNIQUE, PRESTATION, ET FINANCIERE**  
-La durée de préparation des offres techniques, plus des prestations et offres financières est fixée à Vingt et un (21) jours à compter de la date de signature de l'invitation, levée des candidatures pré-sélectionnées à remettre les plis des offres techniques, plus des prestations et offres financières. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable.  
- La date et l'heure limite de dépôt des offres techniques, des prestations et financières sont indiquées dans les invitations des candidats pré-sélectionnés à première phase  
si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.  
-L'ouverture des plis des offres techniques est effectuée par la commission d'ouverture des plis et sera publique et en présence de l'ensemble des soumissionnaires (1ère phase).  
L'ouverture des plis des prestations n'est pas publique (2ème phase).  
-Les plis des offres financières du concours ne sont ouverts qu'à l'issue du résultat de l'évaluation des prestations par le jury.  
-Les soumissionnaires retenus engagés par leurs offres pendant une durée égale à la durée de préparation des offres soumise de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres techniques, prestations, et financières.

L'EXPRESS DU 27/03/2024 ANEP : N° 2416009710

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**

**INSTITUT NATIONAL D'HOTELLERIE ET DU TOURISME DE BOU-SAADA**  
N°MATRICUL FISCAL 0099428209069601

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC DES CONDITIONS MINIMAL N° 01/2024**

L'Institut national d'hôtellerie et du tourisme de Bou-Saada lance un avis d'appel d'offres ouvert avec des conditions minimales pour l'année 2024 ayant pour objet,

LOT N°1- viande rouge et blanche et œufs poissons et crustacés  
LOT N°2- pains améliorés, différents croissants.  
LOT N°3- légumes et fruits  
LOT N°4- alimentation générale.

Les fournisseurs intéressés peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction de l'Institut de Bou-Saada, sous-direction des moyens et finance, bureau des marchés public pour un montant de 10000 DA AU COMPTE 322614/14. Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires suivantes :

**Dossier de candidature**

- 1- Une déclaration de candidature remplie, signée, timbrée et datée à joindre selon le formulaire ci-joint
- 2- La déclaration d'intégrité remplie, signée, tamponnée et datée et complétée selon le formulaire ci-joint
- 3- Une copie du registre électronique du commerce + le contenu du code d'activité propre à l'objet de l'offre.
- 4- État des comptes sociaux des sociétés commerciales pour l'exercice 2022ou 2023
- 5- Les résultats financiers des trois dernières années sont indiqués par l'administration fiscale
- 6- Une copie du numéro d'identification fiscale NIF
- 7- Une copie de la notification de la définition délivrée par l'Index National des Agents Economiques et Sociaux INS.
- 8- Liste des moyens humains avec justificatif des attestations d'affiliation à la CNAS Caisse de Sécurité Sociale en cours de validité au jour de la date d'ouverture
- 9- Liste du matériel signée et tamponnée par un expert agréé
- 10- attestation de mise à jour CNAS et CASNOS.

**L'offre technique :**

- 1- la Déclaration à souscrire caché et signé et daté par le soumissionnaire
- 2- Cahier des charges rempli visé et signé.
- 3- mémoire technique justificatif.

**L'offre financière :**

- 1- Lettre de soumission selon modèle caché et signé et daté par le soumissionnaire
- 2- Bordereau des prix unitaires proposés en hors taxes et en toutes taxes comprises. (En chiffres et en lettres)
- 3- Devis estimatif et quantitatif en hors taxes et en toutes taxes comprises.

Les offres doivent être scindées en 3 : doit être placé dans trois enveloppes distinctes et bien fermées.

- 1- l'enveloppe de dossier de candidature
- 2- l'enveloppe de l'offre technique : doit contenir l'ensemble des pièces réglementaires énumérées dans le cahier des charges portant la mention : OFFRE TECHNIQUE
- 3- l'enveloppe de l'offre financière : doit contenir l'ensemble des pièces réglementaires énumérées dans le cahier des charges portant la mention : OFFRE FINANCIERE

Les deux enveloppes contenant respectivement l'offre technique et l'offre financière : Doivent être mise dans deux enveloppes séparées, les deux jointes dans une enveloppe fermée et anonyme portant la mention suivante :

**A MR LE DIRECTEUR DU L'INSTITUT NATIONAL D'HOTELLERIE ET DU TOURISME DE BOU-SAADA**  
N°01/332 CITE NACER EDDINE DINET BOUSAADA28200 WILAYA DE M'SILA  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC DES CONDITIONS MINIMAL N° 01/2024**  
"A NE PAS OUVRIR"

La date limite de dépôt des offres est fixée à 15 jours à compter de la première parution de présent avis dans les quotidiens nationaux et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP)  
L'heure limitée de dépôt des offres est fixée à 14 h00.  
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une durée de 90 jours. + le délai de préparation des offres L'ouverture des plis se fera en séance publique le dernier jour de dépôt des offres au siège de l'INHT de BOU-SAADA à 14h, si le jour est férié l'ouverture sera le jour de travail après dans la même heure.

L'EXPRESS DU 27/03/2024 ANEP : N° 2416009786

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE BOUIRA**  
DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS  
NIF: 100 134 61 051

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions des articles 65, 66 et 81 du décret présidentiel N°15/247 du 15/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Bouira informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03/2024 relatif à l'acquisition de parc automobile au profit de l'INSFP Ain Bessem, paru dans les quotidiens express et Le Journal Algérien du 11/ 02/2024, qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le résultat est comme suit :

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Montant en TTC après vérification	Délai fixé	Note technique /10	Note financière /20	Total /100	NIF	observations
11	Acquisition de véhicules de service				INFRUCTUEUX				Offre la mieux disante,
14	Acquisition d'un Bus				INFRUCTUEUX				Offre la mieux disante,
15	Acquisition d'un Camion	SARL DAR EDOLAF MOTORS	5.190.000,00 DA	45 jours	65.66	30	95.66	001016100424675	Offre la mieux disante,

Les soumissionnaires non retenus sont invités auprès de la direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Bouira dans un délai de trois (03) jours à compter de la date de publication du présent avis pour prendre connaissance des résultats techniques et financiers.

Conformément à l'article N°82 du décret présidentiel sus mentionné, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bouira dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis.

L'EXPRESS DU 27/03/2024 ANEP : N° 2416009745

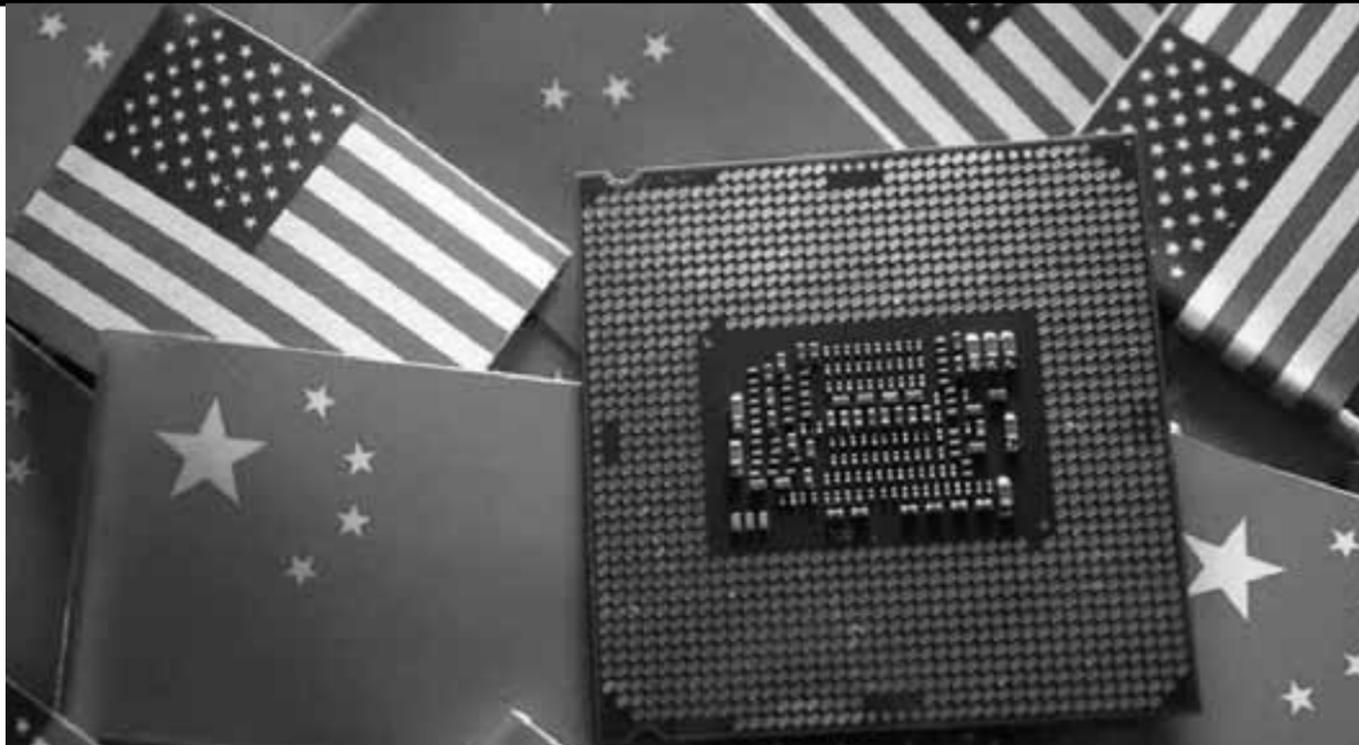
TECHNOLOGIE

# La Chine interdit l'utilisation de puces américaines dans les ordinateurs gouvernementaux

**Les microprocesseurs Intel et AMD, comme le système d'exploitation Windows de Microsoft, n'ont plus droit d'entrée dans les ministères chinois. De nouvelles règles imposent des solutions nationales, révèle le "Financial Times".**

Le gouvernement chinois a commencé à interdire les puces étrangères d'Intel et d'AMD, ainsi que le software Windows. Voilà ce que révèle le Financial Times. Selon le journal, la Chine aurait pris de nouvelles règles concernant les achats publics. Ces nouvelles directives pour les marchés publics "visent également à écarter le système d'exploitation Windows de Microsoft et les logiciels de bases de données fabriqués à l'étranger au profit d'options nationales", poursuit le quotidien économique.

En principe, selon ces règles, les puces des fabricants américains ne peuvent plus être achetées par les agences gouvernementales chinoises. Les systèmes d'exploitation d'entreprises étrangères, comme Windows, sont également interdits. La Chine aimerait que ses pouvoirs publics reposent entièrement sur de



la technologie nationale d'ici 2027. On ne sait pas encore clairement quel sera l'impact de ces nouvelles règles. Le journal indique par exemple qu'il existerait encore certaines failles permettant aux agences gouvernementales chinoises de continuer d'acheter du matériel

étranger, alors que des entreprises pourraient demander l'autorisation d'être inscrites sur une liste blanche du gouvernement chinois. Les Etats-Unis, pour leur part, bannissent depuis longtemps la technologie des entreprises chinoises, comme Huawei, au sein des agences gouverne-

mentales. Le pays a également interdit depuis un certain temps déjà d'exporter des technologies de pointe vers la Chine. Pensons par exemple aux toutes nouvelles puces d'IA que Nvidia n'est pas autorisée à exporter vers ce pays.

In DataNews

## RÉSEAUX SOCIAUX

### L'UE BRAQUE SA NOUVELLE ARME VERS APPLE, ALPHABET ET META

La Commission européenne a lancé lundi des procédures contre Apple, Alphabet (Google) et Meta (Facebook, Instagram) pour des infractions présumées aux règles européennes de la concurrence, une première dans le cadre du nouveau règlement sur les marchés numériques (DMA). Bruxelles dialogue depuis des mois avec les trois géants américains de l'internet au sujet de leur plan de mise en conformité aux règles entrées en vigueur début mars. Après des années à courir en vain derrière leurs abus de position dominante, en raison d'une législation insuffisamment dissuasive, l'exécutif européen espère s'être doté avec le DMA d'une arme suffisamment puissante pour les faire plier. "Nous pouvons déjà observer des changements sur le marché. Mais nous ne sommes pas convaincus que les solutions proposées par Alphabet, Apple et Meta respectent leurs obligations", a déclaré lundi le commissaire européen au Numérique, Thierry Breton. L'UE veut ouvrir enfin les marchés numériques, protéger l'émergence et la croissance de start-up en Europe et améliorer le choix offert aux utilisateurs. Les procédures annoncées reprennent des griefs bien connus. L'exécutif européen espère les conclure dans un délai maximum de 12 mois. La Commission ouvre ainsi une enquête contre Alphabet, soupçonné d'avoir exploité le quasi-monopole de son moteur de recherche Google pour favoriser, grâce à de meilleurs référencement, ses propres services de comparateurs de prix au détriment des concurrents dans la recherche d'hôtels, de billets d'avion ou d'autres biens de consommation vendus en ligne. Google a déjà été condamné en 2017 à une amende de 2,4 milliards d'euros pour ce motif. Mais les remèdes proposés n'ont jamais été jugés satisfaisants. Alphabet et Apple sont par ailleurs visés pour des restrictions dans leurs magasins d'applications Google Play et

App Store. Selon la Commission, les deux groupes "limitent la capacité des développeurs à communiquer et promouvoir librement leurs offres et à conclure directement des contrats" avec les utilisateurs finaux, "notamment en imposant divers frais". Sur ce dossier, Apple s'est déjà vu infliger début mars une amende de 1,8 milliard d'euros par la Commission, au terme d'une enquête ouverte en juin 2020 après une plainte de la plateforme de streaming musical Spotify. Jeudi, le gouvernement américain a également assigné Apple en justice pour pratiques monopolistiques en raison des contraintes fixées par le groupe californien aux développeurs d'applications. Bruxelles a ouvert une autre procédure visant Apple pour une infraction présumée à l'obligation d'offrir aux utilisateurs un moyen de désinstaller facilement les applications par défaut sur le système d'exploitation iOS qui équipe ses célèbres iPhone. La Commission craint en particulier que "la conception de l'écran de choix du navigateur web n'empêche les utilisateurs d'exercer véritablement leur choix" d'une alternative à Safari. Meta, géant des réseaux sociaux, est lui visé pour manquement à la règle qui le contraint à demander le consentement des utilisateurs afin de pouvoir combiner des données personnelles, issues de ses différents services, à des fins de profilage publicitaire. Pour se conformer, Meta a proposé aux utilisateurs de Facebook et Instagram un abonnement payant qui permet d'éviter d'être ciblé par la publicité. Mais les utilisateurs qui souhaitent conserver un service gratuit doivent consentir à livrer leurs données personnelles. Bruxelles estime que "le choix binaire imposé par le modèle de Meta +payer ou consentir+ n'offre pas de véritable alternative aux utilisateurs qui ne donneraient pas leur consentement". La Commission va par ailleurs rassembler des informations sur le système de référencement d'Amazon, craignant qu'il ne favorise ses propres marques de produits dans les référencements sur son site de e-commerce.

In Agence

## PUBLICITÉ

صدر أمر استعجالي رقم الفهرس: 24/00111 بتاريخ 2024/03/05 عن المحكمة التجارية المتخصصة الجزائر، القسم الاستعجالي، مهور بالصيغة التنفيذية رقم 2024/0061، بين المدعي السيد غربي عبد النور، العنوان 11 تجزئة الباسمين درارية-الجزائر، ضد المدعى عليه السيد غربي محمد نبيل، مسير شريك في الشركة ذات المسؤولية المحدودة الغربي للترقية العقارية، العنوان 11 تجزئة الباسمين درارية-الجزائر.

جاء منطوق الأمر كالتالي:

أمرت المحكمة حال فصلها في القضايا الاستعجالية التجارية علنيا، ابتدائها حضوريا في حق المدعى عليهما والمُدخلة في الخصام الأولى واعتباري حضور في حق بقية المدخلين في الخصام في الشكل: قبول إدخال كل من غربي فريال و غربي أمال و غربي سميرة و غربي سيد علي، ومنه قبول الدعوى شكلا.

في الاستعجال: أمر المدعى عليه الأول بعدم القيام بأي إجراء من إجراءات التصرف في الشركة ذات المسؤولية المحدودة الغربي للترقية العقارية ممثلة من قبل مسيرها المقيدة في السجل التجاري تحت رقم 1010340-16/00 ب15 سواء بموجب الشطب أو التعديل وذلك إلى غاية الفصل في رجوع الدعوى بعد إرجاع الفصل في دعوى الموضوع المنشورة أمام محكمة الحال تحت رقم 2024-59 أول جلسة بتاريخ 2024/02/11، مع تحميل المدعى عليهما المصاريف القضائية بما فيها رسوم الدعوى المقدرة بثلاثة آلاف وخمسمائة دينار جزائري 3500 دج.

بنا صدر هذا الأمر وأفصح به جهازا بالجلسة العلنية المنعقدة بقاعة المحكمة باليوم والشهر والسنة المذكورين أعلاه ولصحته أمضى أصله كل من الرئيسة و أمينة الضبط.



# 16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 05:10	DOHR 12:54	ASR 16:24	MAGHREB 19:04	ISHA 20:28
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

## ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

### BENGRINA INSTALLE LA COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE DE SON PARTI

Le mouvement Elbinnaa El Watani a procédé hier à l'installation de la Commission Electorale Nationale par le président du parti, M. Abdelkader Bengrina. Lors de son discours, le président du Mouvement a tenu à féliciter le peuple algérien à l'occasion du Ramadhan et pour l'atmosphère particulière de foi et de solidarité qui s'est manifestée

cette année encore plus. « L'initiative de créer cette instance vient de notre souci, au sein du Mouvement Elbinnaa El Watani, de consacrer le renforcement institutionnel dans les différentes institutions opérationnelles, qu'elles soient permanentes ou temporaires. Parce que, au sein de notre mouvement, nous aimons que nos actions

s'appuient toujours sur la conscience, la perspicacité et l'appréciation institutionnelle des positions, en élargissant la concertation sur les priorités de la nation, notamment lorsqu'il s'agit de dossiers et d'enjeux sensibles et stratégiques, notamment le dossier de l'élection présidentielle », a-t-il souligné.

# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MERCREDI 27 MARS 2024 // N°779 // PRIX 20 DA

JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

## L'Etat aux petits soins avec les athlètes

**Les pouvoirs publics continueront à contribuer de façon essentielle à financer les stages à l'étranger de nos athlètes qualifiés aux Jeux olympiques. L'objectif est d'effacer la débâcle des précédents Jeux olympiques où aucune médaille n'avait été remportée.**

Au cours du Conseil des ministres, le président de la République est intervenu pour rassurer le groupe d'athlètes qualifiés aux Jeux olympiques de Paris qui se tiendront l'été prochain. « L'Etat est prêt à mettre à la disposition de l'élite tous les moyens comme elle l'a déjà fait, pour sa participation aux Jeux olympiques 2024, y compris le financement des stages à l'étranger. Le chef de l'Etat a estimé que la prise en charge de notre élite nationale ne fait pas de distinction entre notre participation aux Jeux olympiques et paralympiques », lit-on dans le communiqué officiel rendu public à l'issue du Conseil des ministres. Ce qui veut dire que l'Etat mettra tous ses moyens pour que les athlètes handisport préparent les Jeux paralympiques dans des conditions identiques à celles de l'élite qualifiée aux Jeux olympiques. L'objectif par ce soutien de l'Etat est de hisser le drapeau national dans les événements sportifs internationaux. Décryptage : ce qu'il faut retenir de cette intervention du chef de l'Etat en Conseil des ministres, c'est cet engagement renouvelé des pouvoirs publics d'assurer à l'élite de bonnes conditions de préparation des Jeux olympiques de Paris. Ce n'est pas nouveau. Mais cela veut dire que ces efforts seront poursuivis d'ici au coup d'envoi des Jeux olympiques. Il faut savoir que ces deux dernières années, on enregistre une meilleure prise en charge de l'élite qualifiée aux Jeux olympiques avec le financement de multiples stages à l'étranger pour les athlètes, surtout pour ceux susceptibles de remporter des médailles aux Jeux olympiques, à savoir dans les disciplines notamment athlétisme



boxe, judo, karaté, gymnastique, escrime, canoë kayak. Devant la défaillance de plusieurs fédérations à assurer ces conditions, l'Etat est venu à la rescousse pour mettre l'élite dans les meilleures conditions pour remporter des médailles. Le point positif est que le chef de l'Etat suit de près ces préparatifs et l'évolution de notre élite. Lorsque Kayla Nemour a remporté la médaille d'or à la Coupe du monde de gymnastique, l'un des tout premiers à lui exprimer ses félicitations et son soutien a été le Président de la République. Ce qu'il y a de positif également, c'est que les chances de remporter se sont élargies à d'autres disciplines : notamment la gymnastique, le canoë kayak, la lutte, l'haltérophilie, le badminton alors

qu'elles étaient concentrées auparavant uniquement sur l'athlétisme, la boxe, le judo et le karaté. Mais ne nous emballons pas : remporter une médaille dans une compétition aux Jeux olympiques est très ardu. Le niveau est très élevé par rapport aux Championnats d'Afrique ou aux Championnats arabes. Du coup, pour de nombreux athlètes qualifiés aux Jeux olympiques, l'essentiel est de décrocher une place honorable, de se frotter à la crème de l'élite mondiale et de situer leur niveau. Mais pour une poignée d'athlètes, ceux qui ont le plus de chances de remporter les médailles, l'objectif reste le podium, que soit hissé le drapeau national et, pourquoi pas, que soit entonné l'hymne national à Paris. Un

symbole. C'est ce qu'attendent ces athlètes et c'est ce qu'attendent les pouvoirs publics. Mais encore une fois la performance de ces athlètes peut dépendre de leur forme dans cette période et dans ces moments, de leur mental, de leur volonté d'acier d'aller chercher une médaille, d'éviter les blessures et de surmonter la pression. Elle dépend en bonne partie du niveau de leur préparation antérieure et de leur préparation d'ici au coup d'envoi des Jeux olympiques. C'est donc très compliqué de décrocher une médaille. Mais ce n'est pas une mission impossible. Les Morceli, Boulmerka, Guerni, Hammad, Soltani, en particulier, l'ont brillamment démontré.

**Khaled Remouche**

SAID CHANEGRIHA EN VISITE AU CFDAT :

### ELEVER LE NIVEAU DE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE, PRÉSERVER L'ESPACE AÉRIEN NATIONAL

Dans le cadre de ses visites d'inspection aux différentes composantes de l'Armée Nationale Populaire durant le mois sacré de Ramadhan, le général d'armée Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'ANP, a effectué, hier, une visite de travail et d'inspection au siège du Commandement des Forces de défense aériennes du territoire (CFDAT). Selon un communiqué du ministère de la Défense nationale, le chef d'état-major de l'ANP a tenu à cette occasion une réunion d'orientation suivie par le personnel des unités relevant de ce Commandement via visioconférence. Dans son allocution, Saïd Chanegriha a mis l'accent sur l'importance qu'accorde le Haut commandement de l'ANP à la maîtrise de l'espace aérien en tant que facteur décisif pour atteindre la supériorité aérienne et remporter les batailles modernes. Le chef d'état-major a également insisté sur la nécessité de toujours assurer une bonne préparation et d'élever continuellement le niveau de préparation opérationnelle afin de préserver l'espace aérien national. À cet égard, le général de corps d'armée Saïd Chanegriha a inauguré le nouveau siège d'une caserne militaire appartenant au commandement des forces de défense aérienne du territoire.

R.N.

### INFRACTION AUX DISPOSITIONS PUBLICITAIRES

#### L'ARAV CONVOQUE DES REPRÉSENTANTS DES CHAÎNES DE TÉLÉVISION

L'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (Arav) a adressé des convocations urgentes à tous les représentants des chaînes de télévision qui sont en infraction aux dispositions légales et réglementaires relatives à la publicité, selon un communiqué de l'autorité publié hier. La même source a précisé que « l'autorité de régulation, après avoir constaté la persistance de la plupart des chaînes de télévision à prolonger la durée des pauses publicitaires au détriment des intérêts des téléspectateurs et en violation du temps maximum alloué à la diffusion des messages publicitaires, avait souligné dans un communiqué daté du 14 mars dernier l'obligation de respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à la publicité audiovisuelle ». L'autorité a enregistré, ajoute le communiqué, « la poursuite de la majorité des chaînes de télévision dans leur comportement ainsi que leur détermination à violer les dispositions et les mentions susmentionnées, alors que l'autorité de régulation attendait une réponse volontaire de la part du domaine de l'autorégulation et le respect délibéré des lois de la République, d'autant plus qu'elle avait laissé une ample marge aux chaînes pour prendre les mesures commerciales et techniques nécessaires pour rectifier la situation ».

Y.B.

